Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D1-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D1-DE

C230921_D1

RESSOURCES ET MOYENS

Vimy : installation de conseillers communautaires

Par décision du 15 juin 2021, le Conseil d'État a rejeté la requête formulée à l'encontre du jugement du Tribunal Administratif du 30 octobre 2020, annulant les opérations électorales qui se sont déroulées à Vimy les 15 et 28 mars 2020, rendant ce dernier définitif.

En conséquence des nouvelles élections municipales en date du 12 septembre 2021, il convient de procéder à l'installation des conseillers communautaires représentant la commune de Vimy.

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Déclare installer dans leurs fonctions de délégués représentant la commune de Vimy :

Commune	Nom - Prénom
VIMY	M. Christian SPRIMONT
	Mme Agnès LEVANT

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210929-C230921_D002-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210929-C230921_D002-DE

C230921_D2

RESSOURCES ET MOYENS

Vimy : élection d'un membre au Bureau

Par décision du 15 juin 2021, le Conseil d'État a rejeté la requête formulée à l'encontre du jugement du Tribunal Administratif du 30 octobre 2020, annulant les opérations électorales qui se sont déroulées à Vimy les 15 et 28 mars 2020, rendant ce dernier définitif.

En conséquence des nouvelles élections municipales en date du 12 septembre 2021, il y a lieu d'élire un représentant de Vimy au Bureau Communautaire.

Pour mémoire :

- l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que « le Bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et d'un ou plusieurs membres ».

- l'article 9 des statuts de la Communauté dispose au 2ème alinéa que « chaque commune adhérente à la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un représentant au Bureau ».

Il est procédé à l'appel à candidatures,

Pour la commune de Vimy est candidate

- Mme Agnès LEVANT.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le Conseil proclame :

Mme Agnès LEVANT, déléguée de la commune de Vimy ayant obtenu 85 voix, soit la majorité absolue, est déclarée élue dans sa fonction de membre du Bureau.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Communauté d'Agglomération de LENS-LIÉVIN - Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D3-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D3-DE

C230921_D3

RESSOURCES ET MOYENS

Vimy : Modification de la désignation des conseillers communautaires au sein des commissions

Le Conseil communautaire a, par délibération du 7 juillet 2020, décidé de constituer quatre commissions :
- Attractivité du Territoire,
- Développement Durable,
- Développement Social,
- Ressources et Moyens,

et fixé, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, leur composition.

Ces commissions ont pour mission d'analyser les politiques actuelles dans leurs domaines de compétence respectifs, de proposer des inflexions ou la création de nouvelles politiques.

Suivant l'organisation des élections de Vimy en date du 12 septembre 2021, il y a lieu de modifier la composition des Commissions.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle :

- M. Christian SPRIMONT au sein de la Commission Ressources et Moyens,
- Mme Agnès LEVANT au sein de la Commission Développement Social.

Les listes sont ainsi modifiées :

- **<u>Commission chargée des Ressources et des Moyens</u> : 22 membres**

	NOMS PRÉNOMS
1	KUCHCINSKI André
2	HOUZIAUX Jeanne
3	DARRAS Jêrome
4	STIEVENARD Christine
5	MEPHU NGUIFO Laure
6	DESMARETZ Arnaud
7	RUSIN Sophie
8	SPRIMONT Christian
9	FRANCKE Nicolas
10	MARTIN Brigitte
11	FINEZ Sabine
12	PEDOWSKI Christian
13	CANIVEZ Patrick
14	CHAMPIRE Christian
15	PETIT Brigitte
16	TELLIER Jean-Marc

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D3-DE

17	VISEUX Maurice
18	DERNONCOURT Daniel
19	ALEXANDRE Jean-Marie
20	LA GRANGE Philippe
21	SZABO Alain
22	LEJEUNE Yvon

- **Commission chargée du Développement Social : 22 membres**

	NOMS PRÉNOMS
1	BAVAY Alain
2	KRUSZKA Daniel
3	GAMBIEZ Ludovic
4	SADOUNE Samia
5	REAL Dominique
6	GUFFROY Joachim
7	JACKOWSKI Henri
8	TOULOUSE Françoise
9	LOUBAT Caroline
10	CORRE Hélène
11	BUISSETTE Christelle
12	AÏT ABDERRAFII Latifa
13	HENNEAU-PLOUVIER Ludivine
14	MEGUEULLE-MANIER Nathalie
15	COLLART Virginie
16	VERNACK Christelle
17	DEMEYERE Martine
18	POISSANT Laurent
19	LEVANT Agnès
20	DOUTREMEPUICH Bernadette
21	CECAK Jean-François
22	MOMPEU Louis

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D004-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D004-BF

C230921_D4

RESSOURCES ET MOYENS

Budget Principal
Approbation de la décision modificative n°1/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2021 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du Budget Principal, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision modificative n°1/2021 du Budget Principal, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	+158 366,00€
	Recettes :	+158 366,00€
Section d'investissement :	Dépenses :	- 1 349 703,00€
	Recettes :	- 1 349 703,00€

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

2 « contre »

Décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget Principal, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe de la présente délibération,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement, reprises dans l'annexe du document budgétaire.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D005-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D005-BF

C230921_D5

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Action Économique
Approbation de la décision modificative n°1/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2021 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2021 du Budget annexe Action Économique, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision modificative n°1/2021 du Budget annexe Action Économique qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	0,00€
	Recettes :	0,00€
Section d'investissement :	Dépenses :	181 986,00€
	Recettes :	181 986,00€

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

2 « contre »

Décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget annexe Action Économique, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe de la présente délibération,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement, reprises dans l'annexe du document budgétaire.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D006-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D006-BF

C230921_D6

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Assainissement
Approbation de la décision modificative n°1/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2021 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du Budget annexe Assainissement, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision modificative n°1/2021 du Budget annexe Assainissement, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	0,00€
	Recettes :	0,00€
Section d'investissement :	Dépenses :	35 082,00€
	Recettes :	35 082,00€

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

2 « contre »

Décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget annexe Assainissement, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe de la présente délibération,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement, reprises dans l'annexe du document budgétaire.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D007-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D007-BF

C230921_D7

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Eau Potable - Approbation de la décision modificative n°1/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2021 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du Budget annexe Eau Potable, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision modificative n°1/2021 du Budget annexe Eau Potable, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	0,00€
	Recettes :	0,00€
Section d'investissement :	Dépenses :	217 300,00€
	Recettes :	217 300,00€

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

2 « contre »

Décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget annexe Eau Potable, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe de la présente délibération,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement, reprises dans l'annexe du document budgétaire.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D008-BF

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D008-BF

C230921_D8

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Crématorium - Approbation de la décision modificative n°1/2021

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2021,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du Budget annexe Crématorium, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la décision modificative n°1/2021 du Budget annexe Crématorium, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	0,00 €
	Recettes :	0,00 €
Section d'investissement **:**	Dépenses :	-257 000,00€
	Recettes :	-257 000,00 €

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

2 « contre »

Décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget annexe Crématorium, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la maquette budgétaire présentée en annexe de la présente délibération,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement, reprises dans l'annexe du document budgétaire.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D9-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D9-DE

C230921_D9

RESSOURCES ET MOYENS

Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP) à la Décision Modificative N°1/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant d'une part qu'en application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les sections d'investissement et de fonctionnement du budget peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) ou des autorisations d'engagement (AE) pour les dépenses et recettes à caractère pluriannuel ;

Considérant d'autre part qu'en application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP/AE et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors des étapes budgétaires ;

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagements correspondantes ;

Considérant que l'objectif des AP/AE est de concilier engagements pluriannuels et principe d'annualité budgétaire, étant précisé que chaque AP/AE correspond à un engagement financier pluriannuel et constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de ces engagements ;

Considérant que l'ouverture et le vote d'une AP/AE s'accompagne de la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, seuls les crédits de paiement de l'année en cours étant proposés au vote du Conseil Communautaire ;

Considérant que les AP/AE demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et qu'elles peuvent être révisées lors d'une étape budgétaire ;

Considérant que pour chaque AP/AE, le montant global pluriannuel ainsi que les crédits de paiement 2021 sont proposés au vote du Conseil Communautaire ;

Considérant qu'au vu des éléments exposés, il convient de procéder à une révision des AP/AE et de leurs CP pour un meilleur suivi de la programmation des engagements ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D9-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

Article 1er :

- de voter la création des 4 AP de dépenses suivantes :

				MONTANT DES CRÉDITS DE PAIEMENT			
Budget	**Code AP**	**Nom de l'Autorisation de Programme**	**Montant AP à voter**	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
PRINCIPAL	SCNERURALE	SUBVENTIONS AUX COMMUNES RURALES	**297 700**	0	22 900	68 700	206 100
PRINCIPAL	T-PISCHARN	CONSTRUCTION PISCINE DE HARNES (OPERATION SOUS MANDAT)	**18 000 000**	101 000	1 768 731	10 098 203	6 032 066
ASSAINISSEMENT	MTVX-ZA-A	TRAVAUX ASSAINISSEMENT ZONES D'ACTIVITÉ	**630 500**	347 600	131 600	151 300	
EAU POTABLE	MTVX-ZA-EP	TRAVAUX EAU POTABLE ZONES D'ACTIVITÉ	**151 000**	86 150	33 500	31 350	

- de voter la création de l'AP de recettes suivante :

				MONTANT DES CRÉDITS DE PAIEMENT			
Budget	**Code AP**	**Nom de l'Autorisation de Programme**	**Montant AP à voter**	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
PRINCIPAL	T-PISCHARN	CONSTRUCTION PISCINE DE HARNES (OPERATION SOUS MANDAT)	**18 000 000**	101 000	1 768 731	10 098 203	6 032 066

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D9-DE

Article 2 :

- de voter les ajustements des 13 AP de dépenses telles que présentées en annexe 1 de la présente délibération ;

- de voter les ajustements des 6 AP de recettes telles que présentées en annexe 2 de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D10-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D10-DE

C230921_D10

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Port Fluvial de Harnes - Rapport annuel du délégataire 2020

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en sa qualité de concessionnaire du Port Fluvial de Harnes, pour le compte de VNF jusque 2030, doit valider le rapport annuel de son délégataire du service d'exploitation (CCIR Hauts de France) conformément aux articles L 3131-5 du code de la commande publique et L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le trafic fluvial 2020 a été fortement impacté par la crise sanitaire et le confinement du printemps avec une baisse de 13 % par rapport à l'année précédente, et ne parvient pas à atteindre les 300 000 tonnes, à la différence de 2019 et 2018.

Indépendamment de ce contexte, 2020 fait figure d'année de transition au Port, pour lequel des négociations ont été initiées pour l'accueil de nouveaux clients (Galloo) et le développement de clients existants (DC Ressources et Ramery). Ces évolutions devraient se traduire par une augmentation des volumes traités par le site et l'occupation croissante des dernières parcelles disponibles.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 09/09/2021
Le Conseil,

Prendre acte de la présentation du rapport annuel du délégataire du service du Port Fluvial de Harnes concernant l'année 2020 présenté par la CCIR Hauts de France.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D11-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 15 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 15
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D11-DE

C230921_D11

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Parc d'Innovation de l'Artois Convention de prestation de services entre la CALL et le PMA

Par délibération du 30 mars 2021, la Région des Hauts-de-France a retenu le projet de « Parc d'innovation » déposé par le Pôle Métropolitain de l'Artois. Elaboré conjointement par les Communautés d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, Lens-Liévin et Hénin-Carvin, ce projet vise à doter le territoire d'un outil mutualisé d'incubation et d'accélération dédié à la création, le développement et l'implantation d'activités de hautes technologies, de services innovants et d'industrie d'avenir.

Il s'agit à présent de mettre en œuvre ce nouvel outil territorial dans les conditions fixées par le cahier des charges du dispositif régional : désignation d'un opérateur qui sera chargé d'apporter le service d'incubation et qui sera destinataire de la subvention régionale, concertations préalables avec les acteurs et partenaires concernés, élaboration d'une organisation permettant le pilotage opérationnel conjoint par les EPCI et le PMA et la bonne articulation entre le service nouveau apporté et l'action des collectivités et acteurs territoriaux de l'innovation.

L'objectif est que le « Parc d'innovation » puisse démarrer ses activités au 1er janvier 2022. S'ouvre donc aujourd'hui une phase importante de préparation, de préfiguration et de mise en œuvre.

Cette phase implique un travail important que l'équipe du PMA n'est en mesure d'assurer seule. Aussi, il est proposé de recourir à l'appui du service de la CALL en charge du dossier Parc d'innovation et de formaliser cet appui dans le cadre d'une convention de prestation de service.

Cette convention de prestation de service sera conclue pour une période limitée dans le temps de 10 mois.

La CALL mobilisera sur cette opération une direction de projet dont la mission consistera à :

- mettre en œuvre la consultation pour la désignation de l'opérateur unique à l'échelle PMA : organisation de la maîtrise d'ouvrage, établissement du cahier des charges, conduite technique de la consultation jusqu'à la notification du marché ;
- proposer, organiser et animer les phases préalables de consultation des acteurs et partenaires de l'innovation : acteurs économiques, pôles d'innovation, acteurs régionaux, etc. ;
- élaborer et proposer l'organisation et la comitologie qui sera nécessaire pour faire vivre efficacement le Parc d'innovation une fois entré en activité ;
- identifier et concevoir les différents documents conventionnels qu'il conviendra d'établir entre le PMA et les EPCI membres d'une part, ceux-ci, l'opérateur d'incubation, les pôles d'excellence et la Région d'autre part ;
- formuler toutes propositions qui paraîtront pertinentes pour préfigurer, valoriser, favoriser l'action future du Parc d'innovation.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D11-DE

Cette mission associera étroitement à chaque étape, les EPCI du PMA et leurs partenaires par la réunion régulière (au moins 1 fois par mois) et l'animation d'une « cellule projet Parc d'innovation », constituée du ou de la référent(e) technique désigné(e) par chacun des trois EPCI concernés, le SIZIAF, l'association Euralens, l'AULA et le directeur du PMA.

En contrepartie de la prestation réalisée par la CALL, le PMA versera à la CALL un montant forfaitaire de 32.500 euros, correspondant à un tiers des moyens mensuels de la direction de projet missionnée sur l'opération pendant 10 mois.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 09/09/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Président à établir et signer avec le Pôle Métropolitain de l'Artois une convention de prestations de service en vue de la mise en place et la préfiguration du Parc d'innovation de l'Artois, dans les termes de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D12-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D12-DE

C230921_D12

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Développement du SIADEP à Lens : accompagnement de la CALL

La CCIR Hauts de France porte un projet de développement du SIADEP à Lens qui passe par l'acquisition d'un plateau de 3500 m² de surface de plancher sur le lot 0 (à côté de la gare de Lens).

L'objectif est de doubler les effectifs de stagiaires formés chaque année et faire de cette nouvelle implantation un « vaisseau amiral » sur notre bassin d'emploi.

Le montant total de l'investissement est estimé à 13 millions d'euros (10 millions d'euros pour l'acquisition du plateau, 1,8 millions pour l'aménagement intérieur et 0,9 million pour l'équipement pédagogique et le mobilier).

La Région Hauts de France a accordé par délibération du 24 novembre 2020 une subvention de 3 millions d'euros (soit 23 % de la demande subventionnable).

Ce projet devrait permettre d'accompagner 260 apprentis supplémentaires en 2022 par rapport à la rentrée 2019 et des conditions optimales d'accueil et de formation aux apprentis.

A travers ce projet, la CCI poursuit les objectifs suivants :

- Offrir de nouvelles formations répondant aux besoins des entreprises,
- Bénéficier de locaux adaptés, et modulables,
- Accessibilité accrue au digital,
- Flexibilité et modularité permettant une adaptabilité aux nouveaux modes d'enseignement,
- Accessibilité adaptée aux usagers,
- Espaces de travail, de co working,
- Un amphithéâtre, 1 grande salle pour 100 à 1520 personnes modulable
- Une individualisation des formations,
- Une volonté de doubler les effectifs formés,
- Une ouverture sur la ville.

EFFECTIFS SIADEP	RENTREE 2019	OBJECTIFS RENTREE 2020	OBJECTIFS RENTREE 2021	OBJECTIFS RENTREE 2022
Filière Commerce, Vente:				
CAP Vente	40	55	55	55
Bac pro Commerce	28	35	35	35
BTS Management commercial Opérationnel	73	70	70	80
BTS Négociation Digitalisation de la relation clients	54	65	65	80
Responsable Développement Commercial	10	20	20	30
Responsable Distribution	10	20	20	30
Filière Santé Animale:				
Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire	68	105	110	110
Filière Administration:				
Titre Pro Secrétaire Assistant	0	0	20	30

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D12-DE

BTS Support à l'Action Managériale	52	65	65	65
Responsable ressources humaines	0	20	38	40
Responsable Logistique	0	20	37	40
Filière Informatique :				
Coding Factory	0	0	20	40
TOTAL GENERAL	**335**	**475**	**555**	**635**

L'objectif est de passer de 335 apprentis en 2019 à 635 apprentis en 2022.

La CCI Hauts de France a sollicité la CALL pour une subvention.

Compte-tenu de l'intérêt du projet pour le territoire, il est proposé une subvention de 250 000 euros (correspondant à l'équivalent de 5 ans de versement de taxes foncières).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 09/09/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le versement de la subvention de 250 000 euros au profit de la CCI Hauts de France pour la réalisation du nouveau siège du SIADEP

Autorise le Président à signer la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 250 000 euros, sont proposés au budget dans le cadre de la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 sur l'imputation : Budget Principal/ LC 11556/ nature 204182.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D13-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D13-DE

C230921_D13

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

ZAC Centralité / Lens - Lot Lallain
Cession et engagement des formalités

Lors du Conseil du 6 février 2020, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a délibéré en vue d'attribuer une partie du lot Lallain à la Société ML Consulting sur une emprise de 1.031 m².

Le projet a depuis fortement évolué et nécessite aujourd'hui l'intégralité du lot, représentant une surface totale de 2.697 m² permettant le développement d'une résidence étudiante à vocation sociale (109 chambres – 3.406 m² de Surface de Plancher (SDP)), d'un immeuble de bureaux sur environ 1.670 m² de SDP et d'un rez-de-chaussée actif d'environ 507 m².

Le montant de la cession du foncier correspondant, qui accueillerait un programme de 5.583 m² de SDP au total, serait de 440.000 € H.T.

Tous les frais (Notaire, TVA le cas échéant,…) seraient supportées par l'acquéreur, hormis les frais de géomètre qui seraient pris en charge par le vendeur.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2021-62498-59351 en date du 27 août 2021,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 09/09/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer, avec la société ML Consulting dont le siège est situé 20, rue Édouard Froissart à Lens, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, la promesse réciproque de vente et d'achat et ses avenants éventuels puis l'acte de cession, relatifs à un terrain de 2.697 m² environ, cadastré section AC n^{os} 417, 419, 421, 423, 425, 427 et 429 à Lens, dans le cadre de la réalisation d'un programme immobilier d'environ 5 583 m² de SDP, moyennant le prix de 440.000 € H.T.

Tous les frais (Notaire, TVA le cas échéant, …) liés à cette transaction seront supportées par l'acquéreur, hormis les frais de géomètre qui sont supportés par le vendeur.

La recette correspondante sera versée au Budget annexe « Action Économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D14-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D14-DE

C230921_D14

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention Publique d'Aménagement Pôle d'Excellence Sportif / Vivalley Campus - Territoires Soixante-Deux : approbation du Compte Rendu Annuel au Concédant au 31 décembre 2020

Par délibération en date du 15 Octobre 2004, les élus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont décidé de confier à la SEM Adévia (aujourd'hui la SEM Territoires Soixante-Deux) la réalisation de l'opération d'aménagement du Pôle d'Excellence Sportif sur le territoire des villes de Liévin et d'Angres.

Le Pôle d'Excellence Sportif a été renommé Vivalley Campus.

Les aménagements à réaliser dans le cadre du Grand Projet Communautaire du Pôle d'Excellence Sportif se décomposent en trois grandes thématiques spatialement identifiées :

1 - Le cœur de pôle : aménagements urbains et paysagers, confection d'une trame viaire cohérente et répondant aux besoins en espaces nécessaires aux différentes activités et aux articulations entre les différentes entités composant le Site,
2 - Le secteur à vocation économique Vivalley Park : dédié à la filière sportive, aux activités et services liés à la forme et au bien-être,
3 - Les équipements sportifs et de plein air à intégrer au sein de l'espace naturel de la trame verte communautaire et de différents parcs urbains,

Ces travaux étant réalisés au titre d'une Convention Publique d'Aménagement.

Par avenant n°5 signé en date du 18 janvier 2021, la durée de la CPA a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2025, afin de permettre les travaux et la commercialisation de la zone de développement économique.

Dans le cadre de cette Convention Publique d'Aménagement, est soumis aux élus le compte rendu d'activités 2020 à la collectivité.

Avancement 2020 / Prévisions :

Au cours de l'année 2020, 301 075 € HT ont été dépensés répartis comme suit :
- 137 695 € HT en études de maîtrise d'œuvre et travaux de démolition (parachèvement des travaux rue Delattre de Tassigny et démolition des 3 et 5 chemin de Varsovie),
- 70 000 € de rémunération de l'aménageur,
- 25 988 € HT de frais divers,
- 24 655 € d'impôts fonciers

2020 a permis l'élaboration de supports de communication et commercialisation communs avec ADITEC en charge de commercialiser la partie incubation du bâtiment Vivalley Center. Quelques contacts pour la partie parc d'activités ont été initiés, et poursuivis sur 2021.

Les travaux pourront commencer dès que le seuil de pré-commercialisation de 30% aura été atteint.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D14-DE

Il est espéré de pouvoir signer le compromis de vente pour le programme immobilier Vivalley avec la société Eiffage Immobilier, qui n'a pu avoir lieu en 2020.

Rue Delattre de Tassigny, sont programmés les travaux de démolition du hangar situé à l'arrière de la station essence.

Financier :

Le bilan au 31 décembre 2020 laisse apparaître un montant de dépenses réaliséesde 29 721 965 €HT et des recettes perçues pour 30 260 650 € HT. La trésorerie de l'opération est positive pour 2 152 366 €.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 33 806 843 € HT en dépenses et 34 518 715 € HT en recettes au terme du contrat prévu au 31 décembre 2022.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 09/09/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

4 ne prennent pas part au vote
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Bruno TRONI
(Membres du Conseil d'Administration de Territoires 62)

Décide d'approuver le compte-rendu d'activité à la Collectivité – exercice 2020 afférent à la Convention Publique d'Aménagement Pôle d'Excellence Sportif, dénommée Vivalley Campus ainsi que le rapport financier tels qu'ils figurent en annexe.

Approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2020 intégré au compte-rendu d'activité à la Collectivité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D15-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D15-DE

C230921_D15

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention Publique d'Aménagement - extension de la ZAC AN 2000 avec Territoires Soixante Deux - Approbation du Compte Rendu Annuel au Concédant au 31 décembre 2020

Par délibération en date du 15 octobre 2004, les élus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont décidé de confier à la SEM Adévia (aujourd'hui la SEM Territoires Soixante-Deux) la réalisation de l'opération d'aménagement « Extension de la ZAC AN 2000 » sur le territoire des communes de Liévin et de Lens.

Cet aménagement comprend l'ensemble des procédures visant à la réalisation de cette opération, des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs occupants, propriétaires, habitants ou usagers des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre, ces travaux étant réalisés dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement.

Dans le cadre de cette Convention Publique d'Aménagement, est soumis aux élus le compte rendu d'activités 2020 à la collectivité.

193 149 € HT ont été dépensés en 2020, répartis selon les principaux postes suivants :

- 106 897 € HT en travaux de démolition et honoraires,
- 50 000 € de rémunération de la SEM,
- 19 035 € HT de frais divers,
- 8 456 € d'impôts fonciers.

Les travaux de démolition ont concerné les immeubles à usages d'habitation sis 2 et 4 rue Chevalier de la barre ainsi que le 13 rue Elisée Reclus.

Les contacts pris en 2019 pour la commercialisation de l'ilot Silas Goulet (tertiaire et logements) se sont poursuivis en 2020, avec notamment des discussions sur la géométrie des emprises à aménager / céder.

Ainsi, les recettes de 2020 s'élèvent à 266 670 € HT, dont 250 000 € correspondant à la cession d'une cellule commerciale et 16 670 € HT d'acompte réglés à la signature du compromis de vente avec la société Mobicap pour la réalisation d'un projet de 33 logements adaptés aux personnes en situation de handicap.

Afin de requalifier le cœur d'îlot « Elisée Reclus », la branche immobilière de la SEM a mis en commercialisation un programme de 7 maisons individuelles en VEFA, dont le permis de construire a été obtenu en décembre 2020.

En 2021, la SEM finalisera les acquisitions nécessaires au projet de logement de Mobicap et démarrera les travaux VRD pour l'aménagement de l'îlot Silas Goulet.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D15-DE

Elle accompagnera les opérateurs identifiés sur les lots à vendre afin de favoriser l'aboutissement des projets.

Les actions se poursuivront sur les autres secteurs opérationnels.

Au 31 décembre 2020 ; l'avancement de l'opération fait apparaître un montant de dépenses réalisées de 21 885 337 € HT et 23 322 655 € HT en recettes. La dernière échéance d'emprunt ayant été remboursée en 2019, il n'y a plus d'emprunt en cours. La trésorerie au 31/12/2020 s'établit à 1 391 538 €.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 23 634 986 € HT en dépenses et 24 566 575 € HT en recettes en fin de contrat (au 31/12/2024).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 09/09/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

4 ne prennent pas part au vote
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Bruno TRONI
(Membres du Conseil d'Administration de Territoires 62)

Décide d'approuver le compte-rendu d'activité à la Collectivité – exercice 2020 afférent à la Convention Publique d'Aménagement « Extension de la ZAC AN 2000 » ainsi que le rapport financier tels qu'ils figurent en annexe.

Approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2020 intégré au compte-rendu d'activité à la Collectivité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D16-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D16-DE

C230921_D16

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention Publique d'Aménagement ZI de l'Alouette - Territoires Soixante-Deux : approbation du Compte Rendu Annuel au Concédant au 31 décembre 2020

Par délibération en date du 26 septembre 2003, les élus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont décidé de confier à la SEM Adévia (aujourd'hui Territoires Soixante-Deux) la réalisation de l'opération d'aménagement de la Zone Industrielle de l'Alouette sur le territoire des communes de Liévin, Bully-les-Mines et Aix-Noulette.

Cet aménagement comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs occupants, propriétaires, entreprises ou usagers des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre.

Dans le cadre de cette Convention Publique d'Aménagement, le compte rendu d'activités à la collectivité 2020 est soumis aux élus.

En 2020, un avenant n° 6 a été conclu, prorogeant la durée du contrat de 2 ans, soit au 31 décembre 2023, afin de permettre la fin des travaux et de la commercialisation.

Au niveau foncier, les négociations amiables avec les derniers propriétaires ont abouti et le contentieux avec un exploitant a été jugé. Les accords conclus en 2020 seront réitérés en 2021 devant notaire.

378 241 € HT ont été dépensés en 2020 en travaux et honoraires. Ces travaux ont principalement consisté en :

- Travaux de VRD et concessionnaires, pour 224 316 € HT,
- Travaux d'aménagements paysagers : 123 549 € HT,
- Honoraires de Maîtrise d'œuvre : 29 820 € HT,

Les ouvrages terminés (rue Marcel Caron, axe principal) ont été réceptionnés et remis en gestion à la CALL.

Les recettes de 2020 s'élèvent à 75 330 € HT par le biais de 1 acte de cession à :

- LCR le 6 mars 2020 pour 4047 m².

2 promesses de vente ont pu être signées pour un total de 291 828 € HT

L'année 2021 permettra :

- la finalisation des négociations amiables pour acquisitions et échanges fonciers.
- La signature des actes de vente sur la zone pour un montant de 6,939 M € HT, représentant notamment les signatures avec Parcolog et Virtuo pour des bâtiments logistiques.
- Les travaux de jonction de la rue Marcel Caron sur la rue Jules Ferry, ainsi que la rue Jean-Luc Wéry (au nord de la zone).

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D16-DE

Au 31 décembre 2020 ; l'avancement de l'opération fait apparaître un montant de dépenses réalisées de 25 248 853 € HT et 21 659 438 € HT en recettes. Compte tenu du décalage de certaines ventes importantes, la trésorerie devient négative et s'établit à - 1 422 458 € HT.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 30 039 260 € HT en dépenses et 31 273 851 € HT en recettes au terme du contrat prévu au 31 décembre 2023.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 09/09/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

4 ne prennent pas part au vote
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Bruno TRONI
(Membres du Conseil d'Administration de Territoires 62)

Décide d'approuver le compte-rendu d'activité à la Collectivité – exercice 2020 afférent à la Convention Publique d'Aménagement ZI de l'Alouette ainsi que le rapport financier tels qu'ils figurent en annexe.

Approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2020 intégré au compte-rendu d'activité à la Collectivité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D17-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D17-DE

C230921_D17

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention de cofinancement de l'A.M.O Quartiers fertiles sur les quartiers inscrits au NPNRU

Le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin compte 21 quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) répartis sur 19 communes. Parmi ceux-ci, 3 sites ont été retenus au titre du NPRU :

- Le quartier d'intérêt national, identifié comme présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visé en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain : la Cité du 12 / 14 (QP062024) à Lens (62).

- Les quartiers d'intérêt régional retenus par le Conseil d'administration de l'ANRU: le quartier République - Cité 4 (QP062019) à Avion (62) et le quartier Calonne – Marichelles – Vent de Bise (QP062028) à Liévin (62).

Le 20 mai 2021, la Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la CALL a été signée par l'ensemble des partenaires financiers.

Le 24 janvier 2020, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) a lancé l'appel à projets Quartiers fertiles. La Communauté d'agglomération Lens-Liévin a déposé un dossier commun aux trois villes inscrites dans le NPNRU lors de la seconde session au 13 novembre 2020. Le projet Quartiers fertiles de la CALL a officiellement été désigné lauréat le 18 février 2021, la fiche financière des subventions allouées ayant été adressée en juin 2021.

Le projet, actuellement défini dans ses grandes lignes, nécessite d'être précisé plus avant pour permettre sa mise en œuvre : une mission d'AMO sera lancée pour circonscrire les faisabilités juridique (modèle de gouvernance, gestion et exploitation des parcelles et produits), économique (estimation des coûts et recettes pour un modèle économique équilibré), technique (problématique de la pollution des sols, conditions climatiques), et la programmation.

Cette mission d'AMO sera sous MO de la CALL, et impliquera étroitement l'ensemble des partenaires du projet : les Communes de Lens, Avion et Liévin, les bailleurs Maisons et Cités et Pas-de-Calais Habitat propriétaires d'une partie des fonciers supports, et l'opérateur « Les Anges Gardins », ainsi que tout autre partenaire qu'il sera jugé pertinent d'associer (partenaires institutionnels et structures associatives).

Comme prévu dans le cadre du dossier initial de candidature, cette mission sera cofinancée par les collectivités impliquées que sont la CALL et les Villes de Lens, Avion et Liévin. La CALL, porteur des projets NPRU et Quartiers fertiles, mais également chef de file du SATD, et MO de la mission, participe à hauteur de 15 000 € au financement de cette A.M.O. (20%). Les trois communes qui accueillent le projet Quartiers fertiles cofinancent la mission à hauteur de 10 000 € pour Lens et Avion, et 2 500 € pour la Ville de Liévin. L'estimation prévisionnelle du coût de la mission est établie à 75 000 € HT. Une subvention de 50 % est allouée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le cadre des subventions relevant du dispositif « quartiers fertiles ».

La présente délibération a pour objet d'acter la convention de cofinancement et les conditions de versement de la participation financière des Communes de Lens, Avion et Liévin à la CALL.

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 mettant en place une nouvelle politique de la ville,

Vu le décret du 30 décembre 2014, fixant la liste des Quartiers Politique de la Ville (QPV),

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D17-DE

Vu l'arrêté du 29 avril 2015, relatif à la création du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,

Vu le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, signé le 27 juin 2015,

Vu la Convention des projets de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, signée le 20 mai 2021,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 09/09/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la convention de cofinancement de l'A.M.O pour la précision et la programmation du projet Quartiers fertiles sur les quartiers inscrits au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,

Autorise le Président à signer la convention de cofinancement de l'A.M.O pour la précision et la programmation du projet Quartiers fertiles sur les quartiers inscrits au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation de la mission d'AMO seront proposés au vote dans le cadre de la prochaine décision modificative.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D18-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D18-DE

C230921_D18

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Déploiement de l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) et l'Autorisation Préalable de Diviser (APD) à partir du 01.04.2022 sur les communes de Harnes et de Liévin - Modifie partiellement la délibération 43 du Conseil Communautaire du 16 juin 2021

Le Conseil communautaire du 16 juin 2021 a approuvé la mise en œuvre de l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) sur dix sept communes (Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Lens, Eleu-dit-Leauwette, Estevelles, Liévin, Loison-sous-lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines, Vendin-le-Vieil) et l'Autorisation Préalable de Diviser (APD) sur quinze de ses communes (Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Lens, Estevelles, Loison-sous-lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines, Vendin-le-Vieil).

La commune d'Harnes souhaite mettre en place l'APML et la APD en cohérence avec son périmètre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OAPHRU).
Parallèlement, la commune de Liévin souhaite à présent intégrer le dispositif de l'APD en complément de l'Autorisation Préalable de Mise en Location qu'elle a mise en place au 1er juillet 2020 sur des périmètres définis et dont elle a confirmé le déploiement et la pérennité lors du Conseil Communautaire du 16 juin 2021.

Les périmètres de l'APML et de l'APD sont annexés au format cartographique à la présente délibération .

Les décrets d'application précisent que l'entrée en vigueur de ces dispositifs doit se faire au terme d'un délai minimum de 6 mois suivant la publication de la délibération communautaire (soit au 01.04.2022).

Ce délai doit permettre de communiquer auprès des propriétaires bailleurs et de préparer les processus d'instruction des demandes.
Il est à rappeler que le dispositif débutera sur les communes ayant délibéré le 16 juin 2021 au 1er janvier 2021.

Pour mémoire, et comme indiqué dans la délibération du 16 juin 2021, les objectifs sont multiples :

- Lutter contre l'habitat indigne,
- Lutter contre les marchands de sommeil,
- Promouvoir la qualité du marché locatif privé,
- Accompagner les bailleurs dans la remise aux normes de leur logement.

Ainsi, à compter du 1er avril 2022, tout propriétaire bailleur ayant un logement destiné à la location situé dans les secteurs prédéfinis sur le territoire de les communes de Harnes et de Liévin, devra déposer une demande d'autorisation préalable de mise en location de son logement et/ou une demande d'autorisation préalable à la division. Il le fera auprès de la commune de Liévin ou de Harnes, soit directement, soit par voie électronique ou postale. Les dossiers seront envoyés à l'EPCI qui assurera le relais avec l'opérateur en charge de la visite du logement, s'il y a lieu, et la procédure de décision.

Tous les logements définis dans le périmètre seront pris en compte sans limite d'antériorité concernant la date de construction dudit logement.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D18-DE

Cette mise en œuvre intègre la mise en place d'un groupement de commande, la facturation de la contre visite aux propriétaires et une ingénierie définies dans la délibération du 16 juin 2021.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 09/09/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la mise en œuvre de l'autorisation préalable de mise en location à compter du 1er avril 2022 sur la commune de Harnes dans les secteurs ciblés ci-annexés sous forme de cartographie.

Approuve la mise en œuvre du régime d'autorisation préalable de diviser, à compter du 1er avril 2022, dans les secteurs ciblés ci-annexés sous forme de cartographie de la commune de Liévin et de Harnes.

Autorise le Président à signer la convention de groupements de commandes ci-annexée, au sein de laquelle est intégrée la ville de Liévin et la ville de Harnes, afin de lancer les procédures d'achat liées à la mise en œuvre de ce dispositif.

Autorise le Président à signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget sur l'imputation Budget Principal/Fonctionnement / Ligne de crédit 9975.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D19-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D19-DE

C230921_D19

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Mise à jour des règlements intérieurs applicables aux aires permanentes d'accueil des gens du voyage

Le stationnement sur les 4 aires d'accueil permanentes situées sur le territoire communautaire est encadré par un règlement intérieur qui définit les conditions de stationnement.

L'arrêté du 8 juin 2021 pris pour application du décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour application de l'article 149 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté précise en son article 1er qu'un modèle de convention d'occupation temporaire conclu entre le gestionnaire et les occupants est fourni en annexe.

Cette annexe précise par ailleurs qu'« un dépôt de garantie d'un montant [montant ne pouvant être supérieur à un mois de droit d'emplacement] est acquitté au gestionnaire à l'arrivée sur l'aire ».

Il est proposé, conformément aux dispositions du décret, la mise à jour des règlements intérieurs, ainsi que la réduction du montant du dépôt de garantie qui ne peut être supérieur à un mois de loyer.

Pour rappel, le dépôt de garantie s'élève à 150 € alors que les loyers varient de 52,10 € à 52,39 € selon les aires d'accueil.

Il est proposé de fixer le montant du dépôt de garantie à 50 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 09/09/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

84 « pour »

2 « contre »

Approuve la mise à jour des règlements intérieurs applicables aux aires d'accueil permanentes.

Acte le montant du dépôt de garantie à hauteur de 50 €.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D20-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D20-DE

C230921_D20

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Subvention ALT 2 pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

La Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN dispose de la gestion des 4 aires d'accueil permanentes situées sur le territoire.

Chaque année, la collectivité signe une convention avec les services de l'État, permettant de déterminer les modalités de versement de l'aide financière de l'État, appelée Aide au Logement Temporaire 2 (ALT2). Cette convention est signée en application de l'article L851-1 du code de la sécurité sociale et des articles R851-2, R 851-5 et R851-6, pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

La convention détermine les droits et obligations des parties. Sa signature conditionne le versement de l'aide annuelle.

Au titre de l'année 2021, la CALL bénéficie, d'un montant total provisionnel de 181 191,60 €. Ce montant se décompose pour chacune des aires en :

- un montant fixe déterminé en fonction du nombre de places conformes aux normes techniques, effectivement disponibles, par mois et par aire d'accueil,
- un montant variable provisionnel déterminé en fonction du taux prévisionnel d'occupation mensuel des places.

L'aide est versée mensuellement par la caisse d'allocations familiales.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 09/09/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

84 « pour »

2 « contre »

Autorise le Président à signer la convention annuelle permettant le versement de la subvention ALT 2 dans le cadre de la gestion des aires d'accueil.

La recette correspondante sera inscrite sur la ligne de crédit 2049 au titre du budget principal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D21-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D21-DE

C230921_D21

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Mise à jour des conventions d'occupation temporaire applicables aux aires d'accueil permanentes

Le stationnement sur les 4 aires d'accueil permanentes situées sur le territoire communautaire est régi par une convention d'occupation temporaire qui précise notamment les conditions financières d'entrée et de séjour sur les aires.

L'arrêté du 8 juin 2021 pris pour application du décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour application de l'article 149 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté, précise en son article 1er qu'un modèle de convention d'occupation temporaire conclu entre le gestionnaire et les occupants est fourni en annexe.

Par ailleurs, cette annexe précise qu'« un dépôt de garantie d'un montant de (montant ne pouvant être supérieur à un mois de droit d'emplacement) est acquitté au gestionnaire à l'arrivée sur l'aire ».

Il est proposé, conformément aux dispositions du décret, la mise à jour des conventions d'occupation temporaire ainsi que la réduction du montant du dépôt de garantie qui ne peut être supérieur à un mois de loyer.

Pour rappel, le dépôt de garantie s'élève à 150 € alors que les loyers varient de 52,10 € à 52,39 € selon les aires.

Il est suggéré de fixer le montant du dépôt de garantie à 50 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 09/09/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

84 « pour »

2 « contre »

Approuve la mise à jour des conventions d'occupation temporaire des aires permanentes d'accueil.

Fixe le montant du dépôt de garantie à 50 €.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D22-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D22-DE

C230921_D22

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2020 - Service public d'assainissement

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit, conformément aux dispositions combinées des articles L. 3131-5 du Code de la commande publique et L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, présenter à son assemblée délibérante le rapport du délégataire du service public d'assainissement.

Ce rapport reprend les éléments techniques et financiers de la délégation de service public d'assainissement au titre de l'année 2020.

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 07/09/2021
Le Conseil,

Prend acte du rapport annuel du délégataire du service public d'assainissement pour l'année 2020.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D23-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D23-DE

C230921_D23

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2020
Service public de production d'eau potable

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit, conformément aux dispositions combinées des articles L. 3131-5 du Code de la commande publique et L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, présenter à son assemblée délibérante le rapport du délégataire chargé de la gestion du service public de production d'eau potable.

Ce rapport reprend les éléments techniques et financiers de la délégation de service public de production d'eau potable pour l'année 2020.

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 07/09/2021
Le Conseil,

Prend acte du rapport annuel du délégataire du service public de production d'eau potable pour l'année 2020.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D24-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D24-DE

C230921_D24

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport annuel du délégataire (RAD) de l'année 2020
Service public de distribution d'eau potable

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit, conformément aux dispositions combinées des articles L. 3131-5 du Code de la commande publique et L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, présenter à son assemblée délibérante le rapport du délégataire chargé de la gestion du service public de distribution d'eau potable.

Ce rapport reprend les éléments techniques et financiers de la délégation de service public de distribution d'eau potable pour l'année 2020.

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 07/09/2021
Le Conseil,

Prend acte du rapport annuel du délégataire du service public de distribution d'eau potable pour l'année 2020.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D25-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D25-DE

C230921_D25

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable en 2020

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement sont tenues de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité de ses services.

Cette disposition est guidée par le double souci de transparence du fonctionnement du service vis-à-vis de l'assemblée délibérante et de l'usager. À ce dernier titre, le rapport a également été présenté à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du CGCT.

Enfin, le contenu du rapport sera mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement http://www.services.eaufrance.fr/ comme cela a déjà été fait pour les données des années précédentes.

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 07/09/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement 2020 ci-joint.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D26-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D26-DE

C230921_D26

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement en 2020

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement sont tenues de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité de ses services.

Cette disposition est guidée par le double souci de transparence du fonctionnement du service vis-à-vis de l'assemblée délibérante et de l'usager. À ce titre, le rapport a également été présenté à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du CGCT.

Enfin, le contenu du rapport sera mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement http://www.services.eaufrance.fr/ comme cela a déjà été fait pour les données des années précédentes.

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 07/09/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement 2020 ci-joint.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D27-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D27-DE

C230921_D27

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Convention avec l'Office National des Forêts

Le sentier de randonnée de la Vignette,dont la remise en état du balisage a été effectuée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, traverse la forêt domaniale de Vimy et est gérée par l'Office National des Forêts.

L'ONF est un établissement public national à caractère industriel et commercial qui exerce un mandat de gestionnaire et d'opérateur dans les forêts publiques. A ce titre, il est nécessaire de déterminer au travers d'une convention les modalités de passage, d'aménagement et d'entretien sur ce sentier et de préciser les rôles et responsabilités de l'ONF et de la CALL afin d'offrir un itinéraire de qualité sur un site très fréquenté par les touristes, promeneurs et sportifs.

Dans ce cadre, l'ONF intervient en son nom propre en tant que :

- Gestionnaire des forêts domaniale et pour assurer les missions d'intérêt général que l'Etat lui confie,
- Service public chargé de la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts et terrains appartenant aux collectivités
- Personne morale visées au 2° de l'article L. 211-1 du code forestier,
- Prestataire de services dans le domaine de la gestion durable et de la mise en valeur d'espaces naturels auprès de maîtres d'ouvrage publics et privés et plus globalement en participant aux politiques d'aménagement durable des territoires.

Tandis que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin assure le portage juridique et administratif du sentier (convention, assurance, labellisation...) son entretien et son aménagement (signalétique, entretien de l'assise et de la végétation, aménagements pour les randonneurs…) ainsi que sa valorisation.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 10/09/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la signature d'une convention avec l'ONF.

Autorise le Président à signer la convention relative à l'accès du public, à l'aménagement et à l'entretien du sentier de la vignette dans la forêt domaniale de Vimy avec l'ONF.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D28-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D28-DE

C230921_D28

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Construction d'un centre aquatique à Harnes : Mandat de maîtrise d'ouvrage - Détermination de la procédure de passation et modalités d'indemnisation des candidats - Autorisation de signatures

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) dispose de cinq complexes nautiques pour une surface aquatique existante totale de 2.080 m². Partant d'un taux d'équipement recommandé de 0,02 m² de bassin par habitant pour satisfaire les besoins d'un territoire, ce sont ainsi plus de 2 900 m² de bassins qui manquent aujourd'hui à notre territoire.

Devant cette situation particulièrement tendue qui provoque la saturation des équipements existants et la fuite de la population vers des équipements d'agglomération voisine, la CALL, conformément aux conclusions de son Plan Piscines, souhaite accompagner la Ville de Harnes dans la réalisation d'un centre aquatique dédié, notamment, à l'apprentissage de la natation.

L'accompagnement de la CALL prendra la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage que souhaite lui confier la Ville de Harnes, la gestion ultérieure de l'équipement revenant naturellement à la Ville. Cette accompagnement se fera dans le cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » dont la création vient d'être acté par le Conseil communautaire et auquel la Ville de Harnes accepte d'adhérer.

Le futur équipement sera implanté au cœur de la zone sportive Bouthemy à Harnes. Cet équipement, dont le préprogramme a été arrêté par la Ville de Harnes, serait d'une superficie au sol d'environ 4 000 m² ; il permettrait d'accueillir 250 000 usagers chaque année avec :

- Un bassin de 25m de 6 couloirs et de 2m de profondeur, d'une superficie de 375 m² et des gradins d'une capacité de 200 places avec un espace bar de 250 m² permettant l'accueil :
 - o des scolaires (primaires et secondaires nageurs) sur un rayonnement communal à intercommunal,
 - o des usagers pour une pratique sportive de loisir,
 - o des associations sportives pour la pratique de la natation sportive de compétition et d'autres pratiques sportives, notamment le waterpolo,
 - o des manifestations liées aux pratiques sportives évoquées ci-dessus, compris les compétitions de niveau régional,
 - o des publics désireux d'apprendre la natation ou de se perfectionner,
 - o d'événements ou d'animations ponctuelles.
- Un bassin de 15m de 6 couloirs et de 0,60m à 1,20m de profondeur, d'une superficie de 225 m² permettant :
 - o l'accueil des scolaires (maternelle et primaires non-nageurs),
 - o la réalisation d'animations type aquagym, aquastep, aquabike …
 - o l'apprentissage des fondamentaux de la natation.
- Un espace ludique de 100 à 150 m².
- Un espace bien-être / santé d'une surface de 150 m².
- Un espace extérieur de 2000 m² comprenant :
 - o Un bassin de 40 m² d'une profondeur de 40 cm uniformisée,
 - o Un espace solarium composée d'une partie arborée et d'une partie carrelée antidérapante,
 - o Un espace jets d'eau situé à proximité du bassin extérieur.

Le coût global de cette opération est estimé à 15 M€ HT (valeur juin 2021).

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D28-DE

Afin de réaliser cet équipement sur la base du mandat donné par la Ville de Harnes à la CALL, il est proposé de conclure un marché global de performance (MGP) conformément aux dispositions de l'article L 2171-3 du code de la commande publique (CCP). Le marché sera passé selon la procédure de dialogue compétitif en application de l'article L. 2124-4 du CCP. Le choix en faveur d'un marché public global de performance et le recours au dialogue compétitif permettront d'assurer un très haut niveau de performance énergétique contribuant ainsi à la maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'équipement.

La durée prévisionnelle du MGP sera de 108 mois, tranche optionnelle comprise, à compter de sa date de notification. Cette durée comprend :

- les délais d'études, d'obtention des autorisations administratives, de réalisation des ouvrages jusqu'à leur réception, pour une durée estimée à environ 36 mois,
- l'exploitation technique des ouvrages à compter de leur réception par le maître d'ouvrage, pour une période d'une durée de 36 mois, et suivant la décision du maître d'ouvrage (tranche optionnelle) pour une période complémentaire d'une durée de 36 mois.

Conformément aux règles établies dans le Plan Piscines communautaire, la CALL contribuera au maximum à 33% du coût éligible. Cette part s'entend en montant HT et intègre tous les coûts inhérents à la réalisation du projet. La ville de Harnes contribuera au minimum à part égale de la CALL, sur le montant restant à charge, après déduction des autres financements obtenus. Il est par ailleurs attendu un soutien financier du Conseil Régional ainsi que du Conseil Départemental et de l'État.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 10/09/2021

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage donnée par la Ville de Harnes à la Communauté d'agglomération ci-annexée.

Fixe le montant de la prime attribuée aux candidats admis à participer au dialogue et non retenus à l'issue de l'intégralité de la procédure à 92.400 € HT.

Autorise le Président à signer le marché global de performance selon les modalités ci-dessus exposées.

Dit que les crédits nécessaires seront proposés au vote du Budget sur l'imputation : Budget Principal/ AP « T-PISCHARN 2021 » sur les chapitres 458129 et 458229.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D29-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D29-DE

C230921_D29

RESSOURCES ET MOYENS

Nouvelle organisation du temps de travail du personnel au 01/01/2022

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales,
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État,
- le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,
- l'article 47 de la loin°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique, qui abroge le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail (1 607 heures),

Considérant :

- Le délai d'une année à compter du renouvellement général de son assemblée pour que chaque collectivité territoriale se mette en conformité avec cette disposition, soit avant le 7 juillet 2021 pour la CALL,
- Que les règles relatives au temps de travail des agents doivent être définies par délibération, conformément à la réglementation en vigueur,
- La réflexion menée avec les élus de la collectivité siégeant dans les instances représentatives du personnel et avec les deux organisations syndicales présentes au sein de la CALL, en vue de proposer un nouveau protocole du temps de travail applicable au 1er janvier 2022,
- Le recueil de l'avis du comité technique du personnel communautaire en séance du 15 juin 2021, et l'avis défavorable unanime exprimé par les représentants du personnel

Vu l'avis **favorable unanime** du comité technique réuni en séance exceptionnelle le 6 juillet 2021,

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D29-DE

Il est proposé au Conseil Communautaire les dispositions suivantes :

1 La durée annuelle légale de travail pour un agent à temps complet

Celle-ci est décomptée de la façon suivante :

Jours dans l'année	365
Repos hebdomadaire : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre d'heures travaillées (nombre de jours x 7 heures)	1 596 heures (arrondi à 1 600)
Journée de solidarité (lundi de Pentecôte)	+ 7 heures
Total en heures	**1 607 heures**

2 La journée de solidarité (financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées)

Selon le régime hebdomadaire des agents, ils sont invités à poser une journée de congés payés, ou une journée d'ARTT, ou à capitaliser les heures nécessaires.

3 Le temps de travail hebdomadaire des agents, le nombre de jours d'ARTT, pour un agent à temps complet

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la CALL et le nombre de jours d'ARTT sont fixés à :

DETAIL DES JOURNEES DE CONGES PAYES (CP) ET DE JOURNEES DE RTT OCTROYEES EN FONCTION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL
Le chiffre des RTT est arrondi à la ½ journée supérieure

Quotité de travail de l'agent	Agents forfaitisés (libre choix)		Agents non forfaitisés (voir précisions ci-dessous)	
	Durée hebdomadaire de travail : 40h/semaine	Durée hebdomadaire de travail : 39h15/semaine	Durée hebdomadaire de travail : 36 h/semaine	Durée hebdomadaire de travail : 35 h/semaine
100 %	CP : 25 RTT : 29	CP : 25 RTT : 23	CP : 25 RTT base Mini garanti : 6	CP : 25 RTT : 0
90 %	CP : 22.5 RTT : 26	CP : 22.5 RTT : 21	CP : 22.5 RTT base Mini garanti: 5.5	CP : 22.5 RTT : 0
80 %	CP : 25 RTT : 23	CP : 20 RTT : 18.5	CP : 20 RTT base Mini garanti : 5	CP : 20 RTT : 0

Les agents forfaitisés ne peuvent pas être rémunérés en heures supplémentaires ou récupérer des heures.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D29-DE

- Dispositions spécifiques pour les agents non forfaitisés

Au-delà de 36 heures, les heures de travail effectuées en surplus viennent générer des RTT supplémentaires qui viennent s'ajouter au socle de base, minimum garanti tel que repris au tableau ci-dessus.

Cette souplesse octroyée dans la gestion de l'emploi du temps individuel de l'agent doit rester compatible avec l'organisation du service. Dans le même esprit de souplesse, de responsabilisation et de manière à faciliter au cas d'espèce l'organisation collective, chaque agent pourra poser un cadre de travail plus régulier supérieur à 36H d'un commun accord avec son chef de service. Sauf cas exceptionnel, le temps de travail hebdomadaire de l'agent ne saurait être supérieur à 39H15.

4 La mise en place d'horaires variables

La CALL est équipée d'un logiciel de gestion du temps et d'un système de pointage qui autorisent la mise en place d'horaires variables et fixes pour les services ou agents exerçant des missions administratives, dans le respect de l'organisation des services, des obligations visant à assurer une présence et une permanence téléphonique, et du régime du temps de travail hebdomadaire adopté. Ces plages horaires sont :

VARIABLE	FIXE	VARIABLE	FIXE	VARIABLE
7H 30 — 9 H 15	9 H 15 — 11 H 30	11 H 30 — 14 H 15	14 H 15 — 16 H 30	16 H 30 — 19 H 30

Les services ou sites non soumis aux horaires ci-dessus sont les suivants :

- Les agents d'entretien du service ressources internes,
- Le service audiovisuel « Télégohelle » à Méricourt,
- La fourrière pour animaux à Lens,
- Le crématorium à Vendin-le-Vieil,
- Le parc des cytises à Bénifontaine,
- La régie des espaces naturels communautaires à Sains-en-Gohelle,
- La pépinière d'entreprises à Loos-en-Gohelle,
- La pépinière d'entreprises à Liévin,
- La maison de la justice et du droit à Lens,
- L'entrepôt de stockage de matériels de Loison-sous-Lens.

5 La détermination des cycles de travail

Le cycle de travail est hebdomadaire pour la majorité des agents de la CALL, c'est-à-dire qu'ils bénéficient de 2 jours de repos hebdomadaires dans la semaine.

Le cycle de travail est pluri-hebdomadaire pour certains agents des services ci-dessous :

- Cycle de 3 semaines avec un régime de 35 heures par semaine :

 - parc des cytises : un agent travaille le samedi et le dimanche toutes les 3 semaines, plus les jours fériés selon planning

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D29-DE

- fourrière pour animaux : un agent travaille le samedi matin et le dimanche matin toutes les 3 semaines, plus les jours fériés selon planning

- Cycle de 3 semaines avec un régime de 36 heures par semaine : crématorium. Les agents travaillent le samedi matin toutes les 3 semaines.

- Cycle de 4 semaines avec un régime de 36 heures par semaine : service audiovisuel « Télégohelle » : un agent peut travailler le samedi et le dimanche toutes les 4 semaines, plus les jours fériés, si nécessaire, selon planning.

6 Agents concernés par un régime particulier

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-623 du 12/07/2001 pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26/01/1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, les agents de la CALL qui répondent aux critères évaluant les sujétions particulières sont :

- Les agents affectés au parc des cytises à Bénifontaine, et à la régie des espaces naturels communautaires à l'entrepôt de Sains-en-Gohelle (service « gestion des espaces communautaires naturels »),
- Les agents d'entretien (service « ressources internes »),
- Les agents de la fourrière pour animaux (service « conseil technique fourrière »).

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

(Le groupe Communiste et Républicain ne prend pas part au vote - 24 voix)

Décide que ces mesures seront applicables au 1er janvier 2022.

Accepte que le protocole du temps de travail, joint en annexe, prenant en compte l'ensemble des mesures relatives au temps de travail, soit porté à la connaissance des agents de la CALL au plus tard le 31 octobre 2021, le temps d'ajuster certaines dispositions en interne.

Autorise l'instance du comité technique du personnel communautaire (qui deviendra le comité social territorial après les élections professionnelles de 2022) à être saisi de toute modification éventuelle de ce protocole.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D30-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D30-DE

C230921_D30

RESSOURCES ET MOYENS

Télétravail pour le personnel de la CALL

CONTEXTE

L'article 2 du décret n°2016-151 du 11 février 2016, relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature, précise : « Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication (…) ».

Il est rappelé que le conseil communautaire avait délibéré le 17 décembre 2019 pour autoriser une phase d'essai du télétravail par une douzaine d'agents, au 1er trimestre 2020. A l'occasion de la pandémie de COVID 19 en 2020 et 2021, le télétravail a été expérimenté à grande échelle, par les agents dont les activités sont éligibles.

L'épidémie a amené la collectivité à mettre en place de manière massive (plus d'une centaine de télétravailleurs) et immédiate, le télétravail au quotidien. Pour de très nombreux agents, il s'agissait d'en faire une première fois l'expérience sur une longue période sans préparation particulière. Si cette situation, par de nombreux points, est très singulière et toutes ses conséquences encore incertaines, elle a été riche d'enseignements pour l'organisation.

C'est la raison pour laquelle un retour d'expérience a été réalisé. Il s'agissait d'en tirer une première évaluation, partagée et transversale. Elle permet aujourd'hui d'en tirer de nombreux enseignements, d'éclairer et de faire évoluer la pratique du télétravail régulier.

DELIBERE

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment l'article 133,
- le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié par le décret n°2020-524 du 05 mai 2020, relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,
- le décret n°2019-637 du 25 juin 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre du télétravail à l'égard de certains agents publics et magistrats,

La pandémie de COVID 19 a bouleversé ce calendrier. Dès le premier confinement national décidé par le président de la République, à compter du 16 mars 2020, puis lors des périodes successives de dé-confinement et re-confinement, le télétravail a été expérimenté progressivement et à grande échelle, dans un souci de protection des agents, tout en assurant la continuité du service public. Jusqu'à une centaine d'agents ont ainsi télétravaillé à un rythme hebdomadaire différent, certains à temps complet, dès lors que les missions exercées par ces agents autorisaient cette nouvelle organisation du travail.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D30-DE

Il est nécessaire aujourd'hui de cadrer l'organisation du télétravail sous un régime de droit commun

Considérant que :

- la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite pérenniser l'expérimentation du télétravail initiée en mars 2020, dans une démarche de modernisation de son administration et d'amélioration de la qualité de vie au travail de ses agents
- le conseil communautaire doit délibérer sur la base des critères définis par l'article 7 du décret du 11 février 2016 précité

Il est acté ce qui suit :

1 – La détermination des activités éligibles au télétravail

Compte tenu du nombre de métiers et de la variété des activités exercées par les agents de la CALL, totalement ou partiellement réalisables en télétravail, il est précisé ci-après les services où l'activité professionnelle ne peut être organisée ainsi :

- Les agents de cérémonie et les agents de crémation au crématorium
- Les agents de la fourrière pour animaux
- Les agents du service espaces naturels communautaires (parc des cytises à Bénifontaine, régie des espaces verts à Sains-en-Gohelle, prêt de matériels à Loison-sous-Lens)
- Les agents chargés d'accueil à la Maison de la justice et du droit à Lens, aux pépinières d'entreprises de Liévin et de Loos-en-Gohelle
- Des agents du service ressources internes (agents d'entretien, agents de la reprographie exerçant également des missions d'appariteurs)

2 – Les locaux mis à disposition pour l'exercice du télétravail

Le télétravail est réalisé au domicile des agents. Il n'est pas prévu la mise à disposition de locaux professionnels par la collectivité. De manière exceptionnelle et sur accord préalable du supérieur hiérarchique (délai de prévenance), le télétravail pourra être réalisé dans un autre lieu privé présentant toutes les garanties de sécurité et d'ergonomie requises.

3 – Règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données

La mise en œuvre du télétravail nécessite le respect des règles de sécurité en matière informatique.

L'agent en situation de télétravail s'engage à :

- utiliser le matériel informatique qui lui est confié dans le respect des règles en vigueur en matière de sécurité des systèmes d'information
- se conformer à l'ensemble des règles en vigueur au sein de son service en matière de sécurité des systèmes d'information, et en particulier aux règles relatives à la protection et à la confidentialité des données et des dossiers, en les rendant inaccessibles aux tiers
- respecter la confidentialité des informations obtenues ou recueillies dans le cadre de son travail et à ne pas les utiliser à des fins personnelles
- à recueillir et à traiter les données à caractère personnel que pour un usage déterminé et légitime, correspondant aux missions de la communauté d'agglomération
- ne pas rassembler ni diffuser de téléchargement illicite via l'internet à l'aide des outils informatiques fournis par l'employeur
- réserver l'usage des outils informatiques mis à disposition par l'administration à un usage strictement professionnel.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D30-DE

4 - Règles à respecter en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé

L'agent assurant ses fonctions en télétravail doit :

- effectuer les mêmes horaires que ceux réalisés habituellement au sein de la collectivité.
- durant ces horaires, être à la disposition de son employeur sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles.

Sans demande d'autorisation préalable, il n'est pas autorisé à quitter son lieu de télétravail pendant ses heures de travail.

L'employeur est responsable de la protection de la santé et de la sécurité professionnelles de l'agent télétravailleur. L'agent télétravailleur bénéficie de la même couverture accident, maladie, décès et prévoyance que les autres agents. Il est couvert pour les accidents survenus à l'occasion de l'exécution des tâches confiées par son employeur. Mais, tout accident intervenant en dehors du lieu de télétravail et/ou des horaires de travail fixés dans le protocole avec son supérieur hiérarchique, ne pourront pas donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service, ainsi que les accidents domestiques.

L'agent télétravailleur bénéficie de la médecine préventive dans les mêmes conditions que l'ensemble des agents. Un guide de conseils sur l'ergonomie du poste de travail, la prévention des troubles musculo-squelettiques, notamment, sera remis. Les risques liés au poste en télétravail seront pris en compte dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.

5 - Modalités d'accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail afin de s'assurer de la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité

Les membres du CHSCT peuvent réaliser une visite de l'espace de travail du télétravailleur, afin de s'assurer de la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité (article 40 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 précité). Cependant, l'accès au domicile du télétravailleur est subordonné à l'accord de l'intéressé, dûment recueilli par écrit.

Cette mission du CHSCT doit donner lieu à un rapport présenté au CHSCT. A l'issue des élections professionnelles de 2022, le comité social territorial sera l'unique instance représentative du personnel.

6 - Modalités de contrôle et de comptabilisation du temps de travail

Le système sera déclaratif. Le télétravailleur posera une journée de télétravail dans le logiciel de gestion du temps de la collectivité. Les horaires figureront dans le protocole écrit entre l'agent et son supérieur hiérarchique. La durée de la journée de travail sera forfaitisée et considérée comme identique à celle effectuée en présentiel :

- jusqu'au 31/12/2021 : 7 heures 51 par jour ou 7 heures par jour, selon le régime de RTT attribuées à l'agent ;
- à compter du 01/01/2022 : application du nouveau protocole du temps de travail et forfaitisation effectuée en fonction du régime horaire hebdomadaire de l'agent.

7 - Modalités de prise en charge, par l'employeur, des coûts découlant directement de l'exercice du télétravail

A travers un protocole internet sécurisé, les agents auront accès à toutes les applications professionnelles habituelles

La Communauté d'Agglomération mettra à la disposition des agents autorisés à exercer leurs fonctions en télétravail les outils de travail suivants :

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D30-DE

- Ordinateur portable,
- Accès à la messagerie professionnelle et aux applications du réseau interne de la collectivité,
- Accès aux logiciels indispensables à l'exercice des fonctions des agents.

Il n'est pas prévu d'aide financière spécifique complémentaire versée par la collectivité à l'agent, sauf évolution législative.

8 – Les modalités de formation aux équipements et outils nécessaires à l'exercice du télétravail

Une notice d'utilisation du poste de travail informatique sera transmise à chaque agent. Une assistance technique sera assurée par le service informatique, aux horaires de bureau.

9 – Les conditions dans lesquelles l'attestation mentionnée à l'article 5 du décret du 11/02/2016 modifié précité est établie

Cet article précise : «L'exercice des fonctions en télétravail est accordé sur demande écrite de l'agent. Celle-ci précise les modalités d'organisation souhaitées. Lorsque le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou dans un autre lieu privé, une attestation de conformité des installations aux spécifications techniques, établie conformément aux dispositions prises en application du 9° du I de l'article 7, est jointe à la demande».

Un modèle d'attestation sera transmis au dossier de candidature de l'agent.

10 - Durée de l'autorisation d'exercer ses fonctions en télétravail

La durée de l'autorisation ne peut excéder un an et prévoit une période d'adaptation de trois mois.

Il peut être décidé de renouveler l'autorisation de manière tacite, après un entretien entre l'agent et son supérieur hiérarchique, sur avis de ce dernier. Le protocole s'applique alors tant qu'il n'est pas mis fin au télétravail.

Chaque partie (agent ou supérieur hiérarchique) peut solliciter la fin du télétravail de l'agent selon des règles spécifiques de prévenance définies.

11 – Quotités autorisées et dérogations

Sur le plan réglementaire, la quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail ne peut être supérieure à 3 jours par semaine. Le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut être inférieur à 2 jours par semaine. Ces seuils peuvent s'apprécier sur une base mensuelle.

Le nombre de jours télétravaillés maximum autorisés au sein des services de l'agglomération sera de 2 jours par semaine pour les agents à temps complet ou à temps partiel (80 % et 90 %).

Il peut être dérogé aux quotités autorisées :

- Pour une durée de six mois maximum, à la demande des agents dont l'état de santé, le handicap ou l'état de grossesse le justifient et après avis du service de médecine préventive ou du médecin du travail; cette dérogation est renouvelable, après avis du service de médecine préventive ou du médecin du travail,
- Lorsqu'une autorisation temporaire de télétravail a été demandée et accordée en raison d'une situation exceptionnelle perturbant l'accès au service ou le travail sur site.

Vu l'avis du Comité Technique,

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D30-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide la validation des critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis dans la présente délibération, et dans les projets de charte de télétravail (annexe n°1) et de protocole entre l'agent et son supérieur hiérarchique (annexe n°2).

Dit que les crédits correspondants, notamment pour l'achat d'ordinateurs portables, sont inscrits au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D31-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D31-DE

C230921_D31

RESSOURCES ET MOYENS

Délibération pour les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

Le Président informe l'Assemblée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n° 2010-310 du 22 mars 2010 modifiant le décret 2002-528 du 25 avril 2002,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 21 septembre 2021,

Considérant que conformément au décret n° 2002-60 précité, la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en toute ou partie, sous la forme de repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous la forme de repos compensateur, les heures accomplies sont indemnisées,

Considérant toutefois que Monsieur le Président souhaite, à titre subsidiaire et quand l'intérêt du service l'exige, pouvoir compenser les travaux supplémentaire moyennant une indemnité dès lors que les travaux ont été réalisés à sa demande ou à la demande du chef de service, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent,

Considérant que les instruments de décompte du temps de travail sont mis en place : (badgeuse, le cas échéant feuille de pointage …),

Considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide

<u>Article 1</u> : Bénéficiaires de l'I.H.T.S.

D'instituer, selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) aux agents de catégorie C et B relevant des cadres d'emplois suivants :

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D31-DE

FILIERE	CADRES D'EMPLOIS	GRADES
Administrative	Rédacteurs - B	Rédacteur Principal de 1ère classe
		Rédacteur Principal de 2ème classe
		Rédacteur
	Adjoints Administratifs - C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe
		Adjoint Administratif Principal de 2ème classe
		Adjoint Administratif
Technique	Techniciens - B	Techniciens Principal de 1ère classe
		Techniciens Principal de 2ème classe
		Techniciens
	Agents de Maîtrise - C	Agent de Maîtrise Principal
		Agent de Maîtrise
	Adjoints Techniques - C	Adjoint Technique Principal 1ère classe
		Adjoint Technique Principal 2ème classe
		Adjoint Technique
Animation	Animateurs - B	Animateur Principal de 1ère classe
		Animateur Principal de 2ème classe
		Animateur
	Adjoints d'Animations - C	Adjoint d'animation Principal 1ère classe
		Adjoint d'animation Principal 2ème classe
		Adjoint d'animation
Culturelle	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques - B	Assistant de conservation
		Assistant de conservation Principal de 2ème classe
		Assistant de conservation Principal de 1ère classe
	Adjoints du Patrimoine - C	Adjoint du Patrimoine
		Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe
		Adjoint du patrimoine Principal de 1ère classe

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires : sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002.

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique. A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation dudit Comité, pour certaines fonctions. Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculés selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

Ces indemnités pourront être étendues aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D31-DE

Article 2 : Périodicité de versement

Le paiement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Article 3 : Clause de revalorisation

Les indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Article 4 : Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Article 5 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 6 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D32-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D32-DE

C230921_D32

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste de chargé de mission animation économique événementiel

Le Président informe l'Assemblée

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants.

Impulsées par le Projet de Territoire, les missions de la CALL évoluent en profondeur pour permettre de renforcer et de développer l'estime du territoire et son attractivité. La déclinaison opérationnelle de ce projet structurant induit ainsi une réorganisation indispensable des services pour répondre aux enjeux posés.

Dans un contexte d'optimisation des ressources, au sein de la Direction développement économique, attractivité et emploi, dans le service « attractivité et implantation des entreprises », le chargé de mission animation économique et évènementiel contribue à renforcer l'attractivité du territoire par :

- l'animation du tissu économique de l'agglomération de Lens Liévin à travers l'organisation d'évènements à destination des acteurs économiques, notamment sur le thème des solutions de l'éco-transition,
- la communication à destination des acteurs économiques, en contribuant à réaliser et actualiser les supports de communication destinés à promouvoir le territoire et commercialiser ses produits fonciers et immobiliers, en appui du chef de projet implantation.

Il est donc proposé de créer l'emploi permanent de chargé de mission animation économique et évènementiel qui relèvera du service « attractivité et implantation des entreprises ».

A ce titre, le chargé de mission animation économique et évènementiel exercera les missions à savoir, contribuer à renforcer l'attractivité du territoire par :

- l'animation du tissu économique de l'agglomération de Lens Liévin à travers l'organisation d'évènements à destination des acteurs économiques, notamment sur le thème des solutions de l'éco-transition,
- la communication à destination des acteurs économiques, en contribuant à réaliser et actualiser les supports de communication destinés à promouvoir le territoire et commercialiser ses produits fonciers et immobiliers, en appui du chef de projet implantation.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D32-DE

Les candidats devront disposer des pré -requis suivants :

- maîtrise de la gestion de projets événementiels et transversaux,
- capacité à travailler en transversalité,
- capacité à piloter des projets complexes et à animer des groupes,
- maîtrise des outils bureautiques (word, excel, powerpoint),
- bonnes capacités rédactionnelles,
- capacité à travailler en contexte institutionnel (respect des procédures administratives et des règles de sécurité, ainsi que du formalisme exigé en collectivité territoriale),
- permis B obligatoire,
- autonomie, sens des responsabilités et du reporting,
- grande rigueur et facultés d'anticipation et d'organisation,
- dynamisme, esprit d'initiative, créativité, facultés d'adaptation.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire recruté sur la filière A, Administrative, sa rémunération sera calculée en référence à la grille indiciaire du grade d'Attaché Territorial.

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le poste pourra être ouvert aux contractuels disposant des titres et ou diplômes requis dans le domaine de compétence.

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, le recours au recrutement d'un agent contractuel disposant des compétences énoncées ci-dessus pourra être appliqué, sur un contrat d'une durée de 3 ans renouvelable.

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

84 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Décide de recruter un chargé de mission animation économique et évènementiel.

Le montant des dépenses sera prélevé au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D33-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D33-DE

C230921_D33

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste de chargé de mission gestion foncière et valorisation du patrimoine communautaire

Le Président informe l'Assemblée

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants. Dans un contexte d'optimisation des ressources mais aussi de renforcement des services supports, le chargé de mission gestion foncière et valorisation du patrimoine communautaire est un interlocuteur privilégié des services opérationnels et des services supports. De par ses missions au titre des acquisitions, cessions, régularisation de baux… et dans le suivi apporté dans la gestion et la valorisation du patrimoine communautaire, il est en contact direct avec les acteurs du territoire (communes membres, syndicats intercommunaux, …).

Il est proposé de créer l'emploi permanent de chargé de mission gestion foncière et valorisation du patrimoine communautaire qui relèvera du chef de service au sein du service Stratégie Foncière et Patrimoniale, il mènera à bien les acquisitions, cessions, régularisation de baux et de mises à disposition ainsi que les constitutions de servitudes. Il sera force de proposition dans la gestion et la valorisation du patrimoine communautaire et assurera le suivi budgétaire des dossiers qu'il gère.

A ce titre il exercera les missions suivantes :

- Mener à bien les acquisitions et les cessions des biens bâtis et non bâtis ainsi que la régularisation des baux, mise à disposition et conventions de servitude, dans chacun des domaines de compétence de la CALL
- Assurer l'archivage informatisé de l'histoire du patrimoine communautaire
- Mener des opérations de préparation et de suivi budgétaire

Les candidats devront disposer des pré -requis suivants :
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales
- Connaître le droit de la propriété (propriétés privées des personnes privées à travers le code civil ; propriétés privées et publiques des personnes publiques à travers le CGPPP et le CGCT), code de l'expropriation compris

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D33-DE

- Maîtriser les modalités de maîtrise foncière (acquisitions / cessions amiables, expropriations, évaluations domaniales, préemptions…)
- Connaître les fondamentaux du droit des sols (PLU, permis de construire, …)
- Connaître les régimes de la domanialité
- Maîtriser les différents régimes des baux et des occupations
- Savoir travailler en transversalité
- Etre capable d'analyser et de synthétiser
- Autonomie
- Rigueur, organisation et réactivité
- …

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire recruté sur la filière B, Administrative, sa rémunération sera calculée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux.

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, le recours au recrutement d'un agent contractuel disposant des compétences énoncées ci-dessus pourra être appliqué, sur un contrat d'une durée de 3 ans renouvelable.

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

84 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Décide de recruter un chargé de mission gestion foncière et valorisation du patrimoine communautaire.

Le montant des dépenses sera prélevé au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D34-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D34-DE

C230921_D34

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste d'assistant ressources humaines

Le Président informe l'Assemblée

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants. Dans un contexte d'optimisation des ressources mais aussi de renforcement des services supports, il apparaît nécessaire de renforcer les effectifs de la direction des ressources humaines en créant l'emploi permanent d'assistant ressources humaines qui assure le traitement et la gestion des dossiers en matière de gestion des ressources humaines dans le respect des procédures et des dispositions réglementaires.

Relevant de la Directrice des Ressources Humaines au sein du service Développement Ressources Humaines, l'agent assiste le service dans l'organisation quotidienne du travail et contribue au bon déroulement des activités du service en assurant des fonctions d'assistance technique. A ce titre il exercera globalement les missions suivantes :

- Pour les instances représentatives du personnel (CHSCT, Comité Technique) :

 - Envoi des convocations, dossiers, procès-verbaux,
 - Rédaction des procès-verbaux à partir de l'enregistrement des séances,

- Mise à jour des tableaux de bord du service :

 - Formations des agents avec échéanciers dont recyclages (prévention des risques liés à l'activité physique, sauveteur secouriste au travail, autorisations de conduite, habilitations électriques, guides et serre-files, etc),
 - Suivi des accidents de service et de trajet,

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D34-DE

- En lien avec l'assistant de prévention :

 - organisation des réunions nécessaires à la mise à jour annuelle du document unique d'évaluation des risques professionnels,
 - suivi des registres obligatoires de sécurité et de santé sur les différents sites,

- En lien avec le médecin de prévention (acteur externe) :

 - Suivi des aptitudes médicales pour les autorisations de conduite et les habilitations,
 - Suivi des fiches de données sécurité transmises par les fournisseurs,

- Contrôle du temps de travail,

- Polyvalence missions de secrétariat RH (accusé de réception, signature profil de poste….).

Les candidats devront disposer des pré -requis suivants :

- maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, …),
- capacité à travailler en équipes et en transversalité,
- capacité à prendre des initiatives et à être force de proposition,
- excellente maîtrise de l'orthographe, de la syntaxe et des règles grammaticales,
- capacités d'analyse et de synthèse,
- capacité à entretenir une bonne cohésion d'équipe,
- maîtrise de l'organisation, de l'optimisation du temps de travail et de la priorisation des tâches,
- rigueur,
- disponibilité et capacité d'adaptation,
- réactivité,
- autonomie,
- respect des obligations de discrétion et de confidentialité,
- capacité à avoir une réelle polyvalence,
- qualités relationnelles, sens de la communication et de l'écoute.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire recruté sur la filière C, Administrative, sa rémunération sera calculée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D34-DE

Vu l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, le recours au recrutement d'un agent contractuel disposant des compétences énoncées ci-dessus pourra être appliqué, sur un contrat d'une durée de 3 ans renouvelable.

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

84 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Décide de recruter un assistant ressources humaines.

Le montant des dépenses sera prélevé au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D35-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D35-DE

C230921_D35

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un emploi d'assistant du Responsable Unique de Sécurité

Le Président informe l'Assemblée

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée. La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants.

Impulsées par le Projet de Territoire, les missions de la CALL évoluent en profondeur pour permettre de renforcer et de développer l'estime du territoire et son attractivité. La déclinaison opérationnelle de ce projet structurant induit ainsi une réorganisation indispensable des services pour répondre aux enjeux posés.

Dans ce contexte et afin de garantir la sécurité des agents répartis sur les différents sites communautaires, il convient d'optimiser la réalisation des missions administratives, de coordination, d'information et de contrôle en créant le poste d'assistant du Responsable Unique de Sécurité qui, au sein de la Direction Générale des Services Techniques relèvera du Directeur Patrimoine et Cadre de Vie et du Responsable Unique de Sécurité, et qui assurera les missions administratives et de coordination, de contrôle, d'information et de sensibilisation

Il est donc proposé de créer l'emploi permanent « d'assistant du Responsable Unique de Sécurité », au sein de la direction Générale des Services Techniques, sous l'autorité du Directeur Patrimoine et Cadre de Vie.

A ce titre, l'assistant du Responsable Unique de Sécurité exercera les missions décrites ci-après.

- Suivi de la mise en œuvre des obligations d'entretien et de vérifications techniques périodiques,
- Suivi de la levée des prescriptions de la commission de sécurité, des observations des organismes de contrôle et techniciens compétents,
- Suivi de l'exécution des travaux dangereux en dehors de la présence du public,
- Suivi des actes d'entretien et de maintenance des installations et équipements de sécurité.
- Transmission des informations liées à la sécurité incendie et aux conditions particulières à respecter aux exploitants, aux propriétaires ou au gestionnaire et le cas échéant à l'administration,
- Information des propriétaires ou gestionnaires sur les problèmes liés à la sécurité incendie,

…

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D35-DE

Les candidats devront disposer des pré -requis suivants :

- Etre sensibilisé à la réglementation et normes en matière de sécurité incendie et celles liées aux établissements recevant du public (ERP),
- Etre formé à minima sauveteur secouriste du travail (SST),
- Connaissance des règles et procédures administratives des collectivités territoriales,
- Utilisation de l'outil informatique,
- Expérience souhaitée dans un poste similaire
- Capacité à exploiter des tableaux de bords,
- Capacité à travailler en équipe et en transversalité,
- Capacité à prendre des initiatives, à être force de proposition et à faire partager les enjeux,
- Faire preuve d'une grande rigueur et réactivité,
- …….

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire recruté sur la filière C, Technique, sa rémunération sera calculée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des agents de maîtrise.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

84 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Décide de recruter un assistant du Responsable Unique de Sécurité.

Le montant des dépenses sera prélevé au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D36-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D36-DE

C230921_D36

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un emploi de coordinateur au service renouvellement urbain

Le Président informe l'Assemblée,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants.

Impulsées par le Projet de Territoire, les missions de la CALL évoluent en profondeur pour permettre de renforcer et de développer l'estime du territoire et son attractivité. La déclinaison opérationnelle de ce projet structurant induit ainsi une réorganisation indispensable des services pour répondre aux enjeux posés.

Dans le cadre de l'évolution de l'organisation des services, la nouvelle direction habitat /renouvellement urbain est créée. Elle comprendra un service habitat, intégrant parc public et privé, et un service renouvellement urbain intégrant l'ERBM et le NPRU. Un pôle instruction sera également créé pour permettre l'optimisation des ressources et la centralisation des procédures d'instruction relevant tant de l'habitat que du renouvellement urbain au sein d'une même unité.

Au sein du pôle de direction, le coordinateur apporte son appui dans le cadre de la coordination des activités relevant du service renouvellement urbain, assure le suivi du volet procédural du projet NPNRU, en lien avec les agents du service. Il contribue également à la définition et à l'élaboration de la planification opérationnelle des projets ERBM et assure la réorganisation de l'architecture des dossiers, dans un objectif d'optimisation des données entre les agents de la direction, en lien avec les services compétents. Il exerce en outre les missions décrites ci -après :

- Coordination des activités du service en appui au directeur : animation de l'équipe / reporting et suivi des tableaux de bord d'activité,
- Prise en charge des documents procéduraux liés au service Renouvellement Urbain : délibérations, conventions…,
- Suivi du budget du service, préparation des éléments afférents,
- Suivi administratif et financier des marchés relevant du service.

Il est donc proposé de créer l'emploi permanent de coordinateur au service Renouvellement Urbain qui relèvera de la direction « Habitat et Renouvellement Urbain ».

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D36-DE

Les candidats devront disposer des pré -requis suivants :

- Maîtrise du fonctionnement des collectivités,
- Maitrise de la gestion administrative et budgétaire,
- Sens du service public et implication,
- Maitrise de l'outil informatique notamment pack office,
- Maitrise des techniques et outils de gestion de l'activité,
- Rigueur,
- Disponibilité et capacité d'adaptation, esprit d'équipe,
- Bonne maîtrise de la communication orale,
- Réactivité,
- Autonomie,
- Respect des obligations de discrétion et de confidentialité,
- Capacité à avoir une réelle polyvalence et à travailler en transversalité,
- Qualités relationnelles, sens de la communication et de l'écoute,
- Capacité à anticiper,
- …

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire recruté sur la filière A, administrative, sa rémunération sera calculée en référence à la grille indiciaire du grade d'Attaché Principal Territorial.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

84 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Décide de recruter un coordinateur au service renouvellement urbain, dans les conditions énoncées ci-dessus.

Le montant des dépenses sera prélevé au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D37-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **70 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 70
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D37-DE

C230921_D37

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un poste de chef de service attractivité et implantation des entreprises

Le Président informe l'Assemblée

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants.

Impulsées par le Projet de Territoire, les missions de la CALL évoluent en profondeur pour permettre de renforcer et de développer l'estime du territoire et son attractivité. La déclinaison opérationnelle de ce projet structurant induit ainsi une réorganisation indispensable des services pour répondre aux enjeux posés.

Dans ce contexte il est proposé de créer l'emploi de chef de service attractivité et implantation des entreprises sous l'autorité de la directrice Développement Economique et Attractivité, le chef de service Attractivité et implantation des entreprises travaille en relation étroite avec le chef de service Economie et Emploi et avec les chefs de projet Aménagement des espaces économiques.

Le chef de service attractivité et implantation des entreprises est chargé de coordonner les actions du service en faveur de la promotion du territoire et de déterminer les solutions d'implantations en vue d'y attirer de nouvelles activités. Il identifie les opportunités foncières et immobilières de façon à pouvoir répondre de façon la plus adaptée aux besoins des prospects. Il participe à la conception et à l'actualisation des supports de communication et manifestations concourant à l'attractivité du territoire.

Il est donc proposé de créer l'emploi permanent de «chef de service attractivité et implantation des entreprises », au sein de la direction Développement Economique et Attractivité, sous l'autorité de la directrice Développement Economique et Attractivité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D37-DE

A ce titre, le chef de service attractivité et implantation des entreprises exercera les missions décrites ci-après.

- Accompagnement d'entreprises dans leurs projets d'implantation et de développement sur le territoire,
- Interface entre les entreprises et les services opérationnels de l'Etat, des collectivités et des structures privées pour la conception, le financement et la réalisation des programmes d'investissements,
- Veille immobilière et foncière (recensement, visites, évaluation, diagnostic, commercialisation) en lien avec les propriétaires, promoteurs, investisseurs et agences spécialisées,
- Veille, suivi et accompagnement des implantations,
- Réalisation d'argumentaires sectoriels,
- Marketing territorial, conception d'outils de promotion,
- Participation aux salons,
- Lien avec le Conseil Régional, les services de l'Etat et les partenaires institutionnels concernant les politiques communes de promotion économique,
- Evaluation des actions mises en place (définition et suivi des indicateurs),
- Organisation de manifestations / évènements destinés à promouvoir le territoire,
- …

Les candidats devront disposer des pré -requis suivants :

- Maîtrise du fonctionnement des entreprises privées, des collectivités et des services de l'Etat,
- Maîtrise des mécaniques du développement local, connaissances en urbanisme réglementaire, en aménagement, en droit public, réglementation européenne, comptabilité publique et privée. Anglais (notions anglais d'affaires),
- Force de proposition et de conseil,
- Rigueur, autonomie dans l'organisation du travail, respect des délais impartis, aptitude au travail en équipe et en partenariat, à animer des réunions, à la conduite de projets et au travail avec les élus.,
- Aisance rédactionnelle et relationnelle, esprit d'analyse et de synthèse, capacité de négociation et sens commercial.
- …

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire recruté sur la filière A, Administrative ou Technique, sa rémunération sera calculée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des Attachés ou Ingénieurs Territoriaux.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, le recours au recrutement d'un agent contractuel disposant des compétences énoncées ci-dessus pourra être appliqué, sur un contrat d'une durée de 3 ans renouvelable.

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D37-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

84 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Décide de recruter un Chef de service attractivité et implantation des entreprises.

Le montant des dépenses sera prélevé au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D38-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D38-DE

C230921_D38

RESSOURCES ET MOYENS

Mise à disposition de véhicules aux agents territoriaux

Le Président informe l'Assemblée que l'article 34 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, codifié à l'article L5211-13-1 du Code général des collectivités territoriales, prévoit que l'organe délibérant d'un EPCI fixe chaque année les conditions de mise à disposition d'un véhicule à ses membres ou à ses agents lorsque l'exercice de leurs fonctions le justifie.

Considérant, d'une part, la nécessité absolue d'utiliser un véhicule de façon permanente au regard de l'importance des missions de certains personnels de Direction, et, d'autre part, la nécessité de disposer d'un véhicule en raison des contraintes de déplacements fréquents liés au postes de certains fonctionnaires responsables de services et, enfin, la nécessité pour les autres agents de se déplacer de façon occasionnelle en fonction des missions confiées,

Dans ce contexte, les obligations des Directeur Général des Services, Directeur Général des Services Techniques et Directeur de Cabinet justifient l'octroi d'un véhicule de fonction. Certains responsables de service dès lors qu'ils seront amenés à se déplacer plusieurs fois par semaine dans le cadre de leurs missions peuvent se voir attribuer un véhicule de service dont l'utilisation est régie par convention et les autres catégories d'agents pourront disposer occasionnellement et sur présentation d'un ordre de mission d'un véhicule de service dont l'usage sera régi par une charte d'utilisation.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer, pour une nouvelle durée d'un an :

- un véhicule de fonction aux Directeur Général des Services et Directeur Général des Services Techniques, et au Collaborateur de Cabinet,
- un véhicule de service aux Directeurs et Chefs de services dont les missions s'accompagnent de contraintes de déplacements fréquents,
- la mise à disposition à la demande en fonction des besoins et sur autorisation par ordre de mission d'un véhicule de service aux autres catégories de personnel.

Décide d'autoriser le Président de la Communauté d'agglomération à arrêter la liste des bénéficiaires et à passer avec eux les conventions individuelles d'utilisation du véhicule.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D39-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D39-DE

C230921_D39

RESSOURCES ET MOYENS

SIZIAF : rapport d'activité 2020

Le Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF) est composé de deux membres que sont, d'une part, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR) et, d'autre part, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Outre l'aménagement et la gestion du parc des Industries Artois-Flandres, le SIZIAF assure le suivi des entreprises déjà implantées et celles à venir.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le SIZIAF a transmis son rapport d'activité 2020 à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Il y a lieu d'en prendre acte.

Le Conseil,

Prendre acte du rapport d'activité 2020 du SIZIAF.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D40-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D40-DE

C230921_D40

RESSOURCES ET MOYENS

Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional
Rapport d'activité 2020

L'Arena Stade Couvert Liévin, construit en 1985, est un équipement public propriété de la Région Hauts-de-France, du Département du Pas-de-Calais et de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui ont décidé de constituer entre elles un Syndicat mixte chargé d'assurer la gestion de l'équipement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional a transmis son rapport d'activité 2020 à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Il y a lieu d'en prendre acte.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2020 du Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D41-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D41-DE

C230921_D41

RESSOURCES ET MOYENS

« Réhabilitation énergétique des bâtiments publics »
Extension du périmètre initial du service commun

L'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en dehors des compétences transférées, il est possible à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres, de se doter de services communs chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

Dans le cadre de son Schéma de Mutualisation et par délibération en date du 28 novembre 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) a créé un service commun « Réhabilitation Energétique des bâtiments publics » afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux).

Le décret n°2019-771 du 23 juin 2019 (dit « décret tertiaire ») a d'ailleurs renforcé les obligations légales des collectivités territoriales en matière d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire.

Dans ce contexte, la CALL s'est fixée pour objectif d'engager un plan de réhabilitation énergétique de son patrimoine. Dans une ambition partagée, elle a également inscrit cette perspective au titre des actions nouvelles reprises dans le cadre du schéma de mutualisation. L'intégralité des communes de l'agglomération a fait part de son intérêt pour s'inscrire dans cette démarche.

Initialement, ce service commun avait pour objet l'accompagnement des collectivités sur les plans technique, administratif et financier (recherche de financements) pour la mise en œuvre d'une stratégie (hors mission de maîtrise d'œuvre) dans le domaine spécifique et exclusif de la rénovation énergétique.

C'est ainsi qu'en collaboration avec la FDE 62, une première étude de préfiguration a été engagée permettant d'établir une hiérarchisation du patrimoine communal et intercommunal susceptible d'être concerné. Le rendu de cette étude a été présenté aux communes le 1er avril 2021. Par ailleurs, suite à l'obtention de premiers financements (projet désigné lauréat de l'appel à projets SEQUOIA), un Coordinateur du Service Commun a été recruté et deux Conseillers en Energie Partagée (CEP) viendront compléter l'équipe.

Un premier niveau de structuration de service a donc été mis en place. Toutefois, à la demande de plusieurs communes, il est aujourd'hui proposé d'élargir le périmètre de ce service commun. En effet, plusieurs d'entre elles ont soulevé leurs difficultés à porter leurs projets sur le plan opérationnel et ont souhaité pouvoir bénéficier d'un accompagnement plus spécifique. Le service commun pourrait désormais assurer ce type de mission complémentaire au service des communes (assistance et ingénierie), dans le cadre des opérations de rénovation énergétique mais aussi pour d'autres types d'opérations portées par les collectivités.

S'agissant des modalités financières, un droit d'entrée forfaitaire permettra :

- de bénéficier d'un accompagnement à la définition d'une trajectoire de réhabilitation énergétique du patrimoine de la collectivité, de l'accompagnement à la réalisation des opérations (conseils) et à la recherche de financements (conseils) ;
- d'accéder, pour les communes qui le souhaitent et quelque soit la nature du projet, à un accompagnement plus spécifique (assistance et ingénierie) moyennant le versement

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D41-DE

d'une participation financière spécifique complémentaire (calculée par opération et variable selon l'ampleur, la nature et la complexité du projet).

La participation forfaitaire annuelle (contractualisée pour trois ans) est établie sur une assiette de cotisation calculée sur le coût réel des moyens affectés spécifiquement au service commun, déduction faite des participations perçues auprès de l'ensemble des partenaires mobilisés (selon les modalités reprises en annexe financière). Elle est composée de deux composantes (une partie fixe identique pour toutes les communes et une partie variable selon la population communale).

L'accompagnement « assistance et ingénierie » pourra bénéficier de l'ensemble des moyens regroupés au sein de la Direction Aménagement, Grands Projets et Maîtrise d'Ouvrage ainsi que des services supports de la CALL (juridique, financier en particulier). La participation financière spécifique complémentaire est calculée selon les éléments correctifs repris en annexe financière.

La CALL portera intégralement certains coûts de fonctionnement spécifiques de ce service (hébergement, équipements informatiques et téléphoniques ainsi que le coût des études initiales nécessaires au lancement du dispositif).

Une convention-cadre doit donc préciser le nouveau champ d'application, les modalités d'organisation matérielles et financières, les responsabilités et les modalités d'intervention de ce service. Par ailleurs, elle doit indiquer expressément les missions dévolues au service ainsi que le cadre de son intervention.

Il y aura lieu de mettre en place un dispositif de gouvernance. Un comité de suivi, présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ou son représentant – le Vice-Président de la CALL en charge de la mutualisation, sera créé. Il sera composé d'un représentant, élu de chaque commune concernée, qui pourra se faire accompagner du technicien de son choix.

Ce comité aura notamment pour attribution :

- discussion et validation du bilan annuel de la mise en œuvre de la convention,
- examen des conditions financières de la convention,
- suivi et évolution du fonctionnement du service commun.

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la création des services communs non liés à une compétence transférée,

Vu l'avis du Comité Technique,

Afin d'enclencher une réelle dynamique du territoire autour d'opérations de réhabilitation énergétique des bâtiments publics et, à la demande des communes, d'accompagnement et d'ingénierie pour d'autres types opérations,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'extension du périmètre du service commun pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 2021, renouvelable par reconduction tacite annuelle, conformément aux dispositions de l'article

L. 5211-4-2 du CGCT.

Acte la nouvelle dénomination du service commun ainsi modifié « service commun de la transition durable et d'aide aux communes ».

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D41-DE

Approuve le projet de convention cadre régissant les principes de fonctionnement et les modalités opérationnelles, techniques, administratives et financières de ce service entre chaque commune souhaitant l'intégrer et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Autorise le Président à signer les conventions ainsi que tous documents s'y rapportant.

Précise que les crédits nécessaires au fonctionnement de ce service commun sont prévus au budget général des exercices concernés.

Précise que les participations financières des communes adhérentes telles que reprises dans l'annexe financière seront versées au budget général des exercices concernés.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D42-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D42-DE

C230921_D42

RESSOURCES ET MOYENS

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés (Acte constitutif – Version 2021)

Depuis le 1er juillet 2004, le marché du gaz naturel est ouvert à la concurrence. Conformément à l'article L. 441-1 du Code de l'Energie, il est possible de s'affranchir du tarif réglementé de vente que propose les opérateurs historiques en choisissant un fournisseur sur le marché.

C'est pourquoi en 2014, la FDE 62 a mis en place un « groupement de commandes » Gaz Naturel qui a pour objet la passation et la signature des marchés de fournitures et d'acheminement de gaz et des services associés pour les besoins propres de ses membres.

Les avantages du groupement de commande :

- Eviter à chaque adhérent la procédure d'appel d'offres ,
- Constituer un volume d'achats très important afin d'intéresser les gros opérateurs et d'obtenir ainsi le meilleur prix,
- Offrir aux adhérents du groupement la compétence d'une équipe d'expérience technique et juridique ayant l'expérience de l'achat de l'énergie en milieu dérégulé,
- Réduire les coûts d'achats par la mutualisation des moyens,
- L'adhérent garde l'intégralité du contrôle de la relation avec le fournisseur pendant l'exécution des marchés,
- La FDE 62 accompagne les adhérents en cas de problème avec les fournisseurs.

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment ses articles L. 441-1, L. 441-5 et L. 445-4,

Vu les dispositions du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes figurant aux article L. 2113-6 et suivants,

Vu l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités territoriales relatif aux groupements de commandes,

Vu la délibération de la FDE 62 en date du Conseil d'Administration du 27 Mars 2021.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et des services associés pour ses besoins propres,

Considérant qu'eu égard à son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D42-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés en matière d'efficacité énergétique coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 Mars 2021 et décidé d'adhérer au groupement.

Approuve que la participation financière de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

Autorise le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

Précise que les crédits nécessaires, seront prévus aux budgets 2022 et ultérieurs.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D43-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D43-DE

C230921_D43

RESSOURCES ET MOYENS

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés (Acte constitutif Version 2021)

Depuis le 1er juillet 2004, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels. Cette ouverture s'est élargie aux particuliers au 1er juillet 2007.

Aujourd'hui, conformément à l'article L331-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres de marché et pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques — et notamment les collectivités territoriales — doivent recourir aux procédures prévues par le Code de la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L. 331-4 du Code de l'énergie.

Dans ce cadre, la FDE 62 a mis en place, en 2014, un « groupement de commandes » Electricité qui a pour objet la passation et la signature des marchés de fournitures et d'acheminement d'électricité et des services associés pour les besoins propres de ses membres (des collectivités territoriales, des établissements publics et des établissements privées financés par le Conseil Départemental). Ces consultations courent pour les sites d'une puissance supérieure à 36 kVA, et pour les sites (« bâtiment » et « éclairage public ») d'une puissance inférieure à 36 kVA.

Les avantages du groupement de commande :

- Eviter à chaque adhérent la procédure d'appel d'offres,
- Constituer un volume d'achats très important afin d'intéresser les gros opérateurs et d'obtenir ainsi le meilleur prix,
- Offrir aux adhérents du groupement la compétence d'une équipe d'expérience technique et juridique ayant l'expérience de l'achat de l'énergie en milieu dérégulé,
- Réduire les coûts d'achats par la mutualisation des moyens,
- L'adhérent garde l'intégralité du contrôle de la relation avec le fournisseur pendant l'exécution des marchés,
- La FDE 62 accompagne les adhérents en cas de problème avec les fournisseurs.

Vu les dispositions du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes figurant aux article L. 2113-6 et suivants,

Vu l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités territoriales relatif aux groupements de commandes,

Vu la délibération de la FDE 62 du Conseil d'Administration en date du 27 Mars 2021,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres,

Considérant qu'au égard de son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D43-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes (Version 2021) pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés, coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.

Approuve que la participation financière de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

Autorise le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

Précise que les crédits nécessaires, seront prévus aux budgets 2022 et ultérieurs.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D44-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D44-DE

C230921_D44

RESSOURCES ET MOYENS

Délibération modificative : Garantie d'Emprunt - SCI VIVALLEY (Banque des Territoires) - Acquisition en VEFA d'un bâtiment tertiaire à Liévin

Considérant l'offre de financement d'un montant de 5 918 000,00€, jointe en annexe, émise par la Banque Postale (ci-après « le Bénéficiaire ») et acceptée par SCI VIVALLEY (ci-après « l'Emprunteur »), pour les besoins de Financement de l'acquisition en VEFA d'un bâtiment tertiaire situé à Liévin, pour laquelle la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (ci-après « le Garant ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu l'offre de financement de la Banque Postale (annexée à la présente délibération),

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : Accord du Garant

Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt »).

L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Déclaration du Garant

Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 3 : Mise en garde

Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D44-DE

Article 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Sans préjudice des dispositions de l'article L2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

Article 5 : Bénéfice du cautionnement

Le Garant accepte expressément, et sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification, de maintenir sa garantie en cas de fusion, scission, apport partiel d'actifs (ou toute autre opération ayant un effet similaire) du Bénéficiaire ou de l'Emprunteur avec toute autre personne morale même si cela implique une modification de la forme juridique de l'une quelconque de ces entités ou la création d'une personne morale nouvelle.

Le cautionnement bénéficie au Bénéficiaire, ainsi qu'à tous ses éventuels cessionnaires, subrogés, successeurs ou ayants-cause. Tout bénéficiaire d'une cession ou d'un transfert de tout ou partie des droits et/ou obligations du Bénéficiaire au titre du Prêt bénéficiera de plein droit du cautionnement en lieu et place du Bénéficiaire cédant ou transférant, ce que le Garant reconnaît et accepte expressément sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

Dans l'hypothèse d'un transfert par voie de novation à un tiers de tout ou partie des droits et obligations du Bénéficiaire au titre du Prêt, le Garant accepte expressément que le bénéfice du cautionnement soit de plein droit transmis au nouveau créancier et maintenu à son profit conformément aux dispositions de l'article 1281 alinéa 3 du code civil, sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

Article 6 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

Article 7 : Publication de la Garantie

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

Article 8 :

Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D45-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D45-DE

C230921_D45

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - Maisons & Cités -
Construction de 6 logements Route d'Arras à AIX-NOULETTE

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**123619** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **sept-cent-cinquante-neuf mille trois-cent-quatre-vingt-douze euros (759 392,00 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 123619** constitué de 6 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D45-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D46-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D46-DE

C230921_D46

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - Maisons & Cités -
Construction de 12 logements ZAC Le Ponterlant à AVION

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**123566** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total **d'un million quatre-cent-seize mille neuf-cent-quatre-vingt-un euros (1 416 981,00 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 123566** constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D46-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D47-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D47-DE

C230921_D47

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - MAISONS & CITES -
Acquisition de 10 logements rue Lavoisier à BOUVIGNY-BOYEFFLES

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**125564** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **six-cent-cinquante mille sept-cent-soixante-et-un euros (650 761,00 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 125564** constitué de 5 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D47-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D48-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D48-DE

C230921_D48

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - Maisons & Cités -
Construction en VEFA de 14 logements Rue Degréaux à GIVENCHY-EN-GOHELLE

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**121084** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total **d'un million sept-cent-vingt-cinq mille quatre-cent-douze euros (1 725 412,00 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 121084** constitué de 6 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D48-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D49-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D49-DE

C230921_D49

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - LogiFIM -
Construction en VEFA de 47 logements Rue Henri Barbusse à HARNES

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Logis des Flandres Intérieure Maritime prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**123697** en annexe signé entre **LOGIS DES FLANDRES INTÉRIEURE MARITIME** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **deux-cent-dix-sept mille huit-cent-cinquante-deux euros (217 852,00 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 123697** constitué de 1 ligne de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D49-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D50-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D50-DE

C230921_D50

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - ICF Nord Est -
Réhabilitation de 59 logements Rue Albatros à LENS

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec ICF Nord Est prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**121671** en annexe signé entre **ICF NORD EST SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **20 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **neuf-cent-quarante-trois mille sept-cent-neuf euros (943 709,00 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 121671** constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D50-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D51-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D51-DE

C230921_D51

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - Maisons & Cités -
Construction de 80 logements Ilot Parmentier rues Montesquieu et La Bruyère à LENS

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**123032** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **six millions soixante-quatre mille sept-cent-soixante-dix-neuf euros (6 064 779,00 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 123032** constitué de 8 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D51-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D52-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D52-DE

C230921_D52

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - Maisons & Cités -
Construction de 48 logements Rue Kléber et Liétard à LIEVIN

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**123037** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **deux millions neuf-cent-soixante-treize mille cinq-cent-cinquante-quatre euros (2 973 554,00 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 123037** constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D52-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D53-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D53-DE

C230921_D53

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - Maisons & Cités -
Réhabilitation de 109 logements Cité 12/18 à SALLAUMINES

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**125083** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **cinq millions cent-vingt-et-un mille neuf-cent-quatre-vingt-quinze euros (5 121 995,00 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 125083** constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D53-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D54-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D54-DE

C230921_D54

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - Maisons & Cités -
Réhabilitation de 40 logements Cité 7 à WINGLES

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**124097** en annexe signé entre **MAISONS & CITES SA D'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **deux millions cent-trente-trois mille neuf-cent-cinquante-quatre euros (2 133 954,00 euros)** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 124097** constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D54-DE

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D55-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D55-DE

C230921_D55

RESSOURCES ET MOYENS

Délibération relative aux dépenses pouvant être payées sans ordonnancement préalable par le comptable public

Le comptable public est habilité, conformément au décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012, à prendre en charge les ordres à payer, les dépenses sans ordonnancement, les ordres de recouvrer ainsi que les opérations de trésorerie émanant de l'ordonnateur.

Les dépenses pouvant être payées sans ordonnancement préalable sont fixées par l'arrêté du 16 février 2015, article 3 :

- Les dépenses payées par l'intermédiaire d'une régie d'avances ;
- Le remboursement d'emprunts ;
- Le remboursement de lignes de trésorerie ;
- Les abonnements et consommations de carburant ainsi que les péages autoroutiers ;
- Les abonnements et consommations d'eau ;
- Les abonnements et consommations d'électricité ;
- Les abonnements et consommations de gaz ;
- Les abonnements et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, de télévision et d'internet ;
- Les abonnements et consommations de chauffage urbain ;
- Les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives au courrier ;
- Les prestations d'action sociale ;
- Les prestations au bénéfice des enfants scolarisés, des étudiants et apprentis ;
- Les prestations d'aide sociale et de secours ;
- Les aides au développement économique ;
- Les dépenses qui sont réglées par prélèvement bancaire en application de l'arrêté du 24 décembre 2012 susvisé.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D55-DE

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu l'arrêté du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait.

Autorise le Comptable Public à payer les dépenses sans ordonnancement préalable dont la liste est fixée ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 28/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D56-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 28/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D56-DE

C230921_D56

RESSOURCES ET MOYENS

Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) - Institution de la taxe

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin expose les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Au titre de ses compétences obligatoires, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) exerce, depuis le 1er janvier 2018, la compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Cette compétence stratégique et structurante pour le territoire nécessite aujourd'hui d'être opérationnelle pour limiter les impacts auprès des habitants. Un programme d'actions structuré et priorisé a été établi en conséquence.

Conformément aux dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts (CGI), les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui exercent la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations peuvent, par délibération, instituer une taxe en vue de financer cette compétence.

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'instituer la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 28/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D57-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 28/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D57-DE

C230921_D57

RESSOURCES ET MOYENS

Cotisation foncière des entreprises - Fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1647 D du code général des impôts, permettant au conseil communautaire de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum.

Considérant que la cotisation foncière des entreprises (CFE) est basée sur les biens soumis à la taxe foncière et que cette taxe est due pour chaque entreprise qui dispose de locaux et de terrains. Lorsque la valeur locative des biens immobiliers utilisés par l'entreprise est très faible, une cotisation forfaitaire minimum est alors déterminée, à partir d'une base dont le montant peut être fixé par délibération.

Considérant qu'avant le 1er octobre de chaque année, un EPCI peut délibérer pour fixer les bases minimales applicables à la CFE de l'année suivante. Le montant doit être déterminé selon le barème suivant, composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes réalisés deux ans auparavant par les entreprises, et revalorisé automatiquement chaque année par décret :

En euros	
Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	***Montant de la base minimum***
Inférieur ou égal à 10 000	*Entre 224 et 534*
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	*Entre 224 et 1067*
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	*Entre 224 et 2242*
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	*Entre 224 et 3738*
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	*Entre 224 et 5 339*
Supérieur à 500 000	*Entre 224 et 6 942*

L'assujettissement à une cotisation minimum de CFE consiste à imposer chaque redevable de CFE à une base « plancher » plus élevée que celle servant au calcul de l'impôt auquel il serait soumis. Ainsi, la cotisation minimum a pour effet d'atténuer les iniquités fiscales entre les contribuables présents sur le territoire de la l'Agglomération.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 28/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D57-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

83 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

Décide de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum.

Fixe le montant de cette base à 400 pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 €.

Fixe le montant de cette base à 1 067 pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €.

Fixe le montant de cette base à 1 400 pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €.

Fixe le montant de cette base à 1 900 pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €.

Fixe le montant de cette base à 3 203 pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €.

Fixe le montant de cette base à 4 553 pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €.

Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D58-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D58-DE

C230921_D58

RESSOURCES ET MOYENS

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de l'association Mission Bassin Minier

Par courrier en date du 1er septembre 2021, la Chambre Régionale des Comptes a remis à la collectivité, le rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais.

Conformément à l'article L243-6 du Code des juridictions financières « Le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat. »

Le Conseil,

Prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais..

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D59-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D59-DE

C230921_D59

RESSOURCES ET MOYENS

Information du Conseil communautaire sur les suites données au rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices 2015 et suivants

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) des Hauts-de-France a procédé, en 2019, au contrôle de la gestion de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour les exercices 2015 et suivants. Ce contrôle a porté sur la situation financière de l'établissement, la gestion des ressources humaines, et, en termes de politiques publiques, le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilés, ainsi que sur l'action en matière de développement économique.

Par jugement en date du 31 mars 2020, la CRC a adopté son rapport d'observations définitives, lequel a fait l'objet d'une communication au conseil communautaire lors de sa séance du 24 septembre 2020. Il comportait une dizaine de préconisations : 4 rappels au droit et 6 recommandations.

En application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières, et *« dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes ».* Ce rapport est ensuite transmis à la Chambre Régionale des Comptes.

Le Conseil Communautaire est donc invité à prendre connaissance des éléments suivants :

En matière de gestion financière, à compter de l'exercice 2021, le rapport d'orientation budgétaire comprend un volet consacré à l'état des effectifs de la collectivité et les orientations en matière de gestion des ressources humaines (rappel au droit n°1).

S'agissant de la **comptabilisation des restes à réaliser** (rappel au droit n°2), la CALL s'est employée à mettre en œuvre les dispositions de l'article R. 2311-11 CGCT. Des actions correctrices ont ainsi été apportées dès la clôture de l'exercice 2019, afin de fiabiliser l'état des restes à réaliser.
Parallèlement, un travail a été mené sur la gestion pluriannuelle des crédits afin de préciser les règles d'engagement et de reports pour les crédits gérés en AP/CP. La délibération relative au vote des AP/CP a également été précisée et présentée au vote du Conseil lors de chaque nouvelle étape budgétaire. La procédure de gestion pluriannuelle des crédits en AP/CP permet à la CALL de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.
Il est également précisé que la CALL passera à la nomenclature comptable M57 en 2022, pour ses budgets actuellement gérés en M14. De ce fait, un règlement budgétaire et financier, conforme à l'instruction budgétaire et comptable de la M57, sera présenté au vote du Conseil Communautaire en même temps que le vote du budget primitif 2022. Ce règlement permettra notamment de préciser les règles de comptabilisation des restes à réaliser.
La définition des RAR s'appliquera indifféremment que les crédits de paiement soient ou non compris dans une autorisation d'engagement ou une autorisation de programme. Dans un cadre pluriannuel, la constitution des RAR portera sur les crédits de paiement afférents à une autorisation de programme ou d'engagement votée, affectée et engagée (adossés à un engagement juridique). En principe, les crédits

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D59-DE

de paiement compris dans une autorisation d'engagement ou une autorisation de programme non engagés en fin d'exercice devront être réinscrits au budget suivant.

S'agissant de la **mise en concordance de l'inventaire physique des immobilisations et de l'état de l'actif** (recommandation n°1), le travail mis en œuvre depuis le précédent rapport de la chambre a permis de fiabiliser les comptes d'immobilisation à près de 95% sur le budget principal et le budget annexe « action économique » de la Communauté d'Agglomération.
La poursuite de ce travail sur les autres budgets annexes est en cours, en partenariat avec les services de la Trésorerie Municipale de Lens.
Soucieuse d'améliorer la qualité de ses comptes en matière patrimoniale, la CALL a défini une stratégie qui repose sur la constitution progressive de l'actif à partir des investissements récemment supportés par elle. Il est précisé que le patrimoine affecté au service public de l'eau et de l'assainissement présente des caractéristiques singulières tenant, d'une part, à la durée de vie des équipements (laquelle peut excéder cent années) et, d'autre part, aux modalités de prise de possession d'une partie importante de ces ouvrages (certains ayant appartenu à des syndicats qui, pour la plupart, ont été dissous depuis plusieurs décennies). Cela implique un travail considérable de recollement des données actuelles avec l'exploitation des archives qui ne pourra aboutir que d'ici plusieurs années.

Enfin, la CALL s'est, conformément à la recommandation n°2, engagée fermement dans une démarche de **formalisation d'un plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement**. Cette démarche de programmation se fait parallèlement au projet d'élaboration d'un nouveau pacte financier et fiscal, conformément à la réglementation en vigueur. Le plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement, traduction du projet de territoire pour ce nouveau mandat, constituera la feuille de route pour l'élaboration du budget primitif 2022 et des budgets suivants.

En ce qui concerne les ressources humaines, la CRC a rappelé à la collectivité les obligations qui lui incombent en application de la loi du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, en particulier en matière de **temps de travail** (rappel au droit n°3). Cette question a fait l'objet de plusieurs groupes de travail avec les représentants du personnel au cours du 1er semestre 2021 pour l'élaboration d'un nouveau règlement du temps de travail au sein de la collectivité. Ce document a été approuvé par le comité technique le 6 juillet 2021 et est soumis pour approbation au conseil communautaire du 23 septembre 2021. Son entrée en vigueur est proposée au 1er janvier 2022.

S'agissant du **tableau des effectifs** (recommandation n° 3), la Chambre invite la collectivité à le fiabiliser en réduisant l'écart entre les emplois budgétés et les emplois pourvus. La procédure de recrutement a été formalisée en mettant l'accent sur la définition du profil de poste avant publication de la vacance et sur la réduction des délais de traitement internes. Elle a permis de mieux cibler les besoins en compétences des services et de réduire sensiblement le nombre de postes non pourvus. Par ailleurs, le tableau des effectifs fait l'objet d'une actualisation au moins semestrielle.

Cette procédure constitue une étape supplémentaire dans la mise en place d'une **démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** (recommandation n°4), dont la Chambre souhaite qu'elle s'accompagne d'objectifs chiffrés et d'indicateurs de suivi précis. Elle vient s'ajouter aux efforts réalisés par la collectivité en matière de formation, d'évaluation et de mobilité interne, notamment.

En 2021, l'accent a été mis sur l'élaboration d'un nouvel organigramme et la redéfinition du périmètre d'intervention de plusieurs directions de manière à répondre à un double souci de rationalisation et de renforcement de la capacité d'intervention au service des communes d'une part, de réponse aux besoins

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D59-DE

liés à la mise en œuvre des politiques publiques communautaires en application du projet de territoire, de l'autre.
Ce travail vise à faciliter la mise en place d'une GPEC, en ce qu'elle donne aux agents de la visibilité sur les besoins de la collectivité et permet d'optimiser les parcours individuels de carrière. La mise en place des lignes directrices de gestion – effective au 31 décembre 2020 – donne l'opportunité de poursuivre et affiner la définition des enjeux et objectifs d'une politique des ressources humaines en réponse aux besoins de l'administration. Cette démarche se poursuivra en 2022.

S'agissant de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilés, le **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets** (rappel au droit n°4) a été, conformément aux dispositions des articles L. 2224-17-1 et D. 2224-1 CGCT, complété avec les indicateurs suivants :

- le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises,
- le bilan des tonnages enlevés au cours du précédent exercice, par flux de déchets, en distinguant les déchets ménagers et les déchets assimilés, en quantités totales et rapportées au nombre d'habitants (population municipale) pour les déchets ménagers,
- le montant annuel global des dépenses liées aux investissements,
- les modalités d'établissement de la taxe sur les ordures ménagères,
- le coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de déchets ; du coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années,
- les coûts rapportés à la tonne exprimés en hors taxes.

Par ailleurs, le **plan local de prévention et de gestion des déchets** (recommandation n°6) a été complété avec des objectifs pluriannuels chiffrés ainsi que des indicateurs de suivi correspondants. Ceux-ci annoncent le niveau de réduction voulu ainsi que le calendrier retenu pour les quatre prochaines années. Ces objectifs et indicateurs ont été présentés et validés par la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) qui s'est réunie le 15 janvier 2021.

Enfin, concernant l'action de la CALL en matière de développement économique, la CRC recommande que des **objectifs chiffrés assortis d'indicateurs de suivi** (recommandation n°5) **appuient la stratégie** définie par les élus.

Se fondant sur le projet de territoire adopté en 2017, la CALL a précisé ses objectifs et axes d'intervention en matière de développement économique et d'attractivité. Outre la constitution, autour de Lens-Liévin, d'un pôle tertiaire complémentaire à ceux de Lille et d'Arras, appuyé par un programme immobilier ambitieux développé autour de la gare de Lens et par une offre innovante de services aux entreprises, quatre axes ont été identifiés :

- développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire dans une démarche globale de Troisième Révolution Industrielle et de transition durable (éco-activités, numérique, tourisme, sport – santé – bien-être, logistique …),
- réduire le décalage entre le niveau de formation des habitants et les emplois proposés,
- promouvoir l'entreprenariat et les initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire,
- intégrer une logique d'économie circulaire contribuant au développement d'une filière locale.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D59-DE

Sur chacun de ces axes, des indicateurs de suivi sont en cours de définition (exemples : nombre d'emplois occupés par des habitants du territoire par les entreprises nouvellement implantées ; nombre de projets ESS accompagnés par la CALL…) qui permettront de déterminer une base à partir de laquelle les évolutions pourront être mesurées.

Par ailleurs, s'agissant de l'offre foncière et immobilière, l'organisation du pilotage des projets a été renforcée dans un souci de modération de la consommation foncière : optimisation des zones d'activités existantes, recyclage foncier, encadrement du développement commercial en périphérie… Les conventions d'aménagement en cours ont été revues et le cas échéant prolongées lorsque les perspectives de commercialisation permettaient d'envisager leur achèvement dans un délai raisonnable.

La programmation pluriannuelle des investissements en cours d'élaboration verra l'inscription de nouveaux projets d'aménagement plus ciblés et séquencés dans leur réalisation en fonction des objectifs visés et des besoins identifiés.

Le Conseil,

Prend acte de la communication du rapport d'information sur les suites données au contrôle de gestion opéré par la Chambre Régionale des Comptes en 2019 sur les exercices 2015 et suivants,

Dit que le présent rapport d'information sera transmis à la Chambre Régionale des Comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D60-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 26 août et 16 septembre 2021 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 69
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Cécile BOURDON, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Madame Virginie COLLART à Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Sabine FINEZ à Madame Corinne TATE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Madame Jeanne HOUZIAUX à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Georges KOPROWSKI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Eric SEVIN à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Julien VOULIOT à Monsieur Christian CHAMPIRE

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D60-DE

C230921_D60

RESSOURCES ET MOYENS

Création de l'emploi permanent d'assistant administratif service commun "autorisation droit des sols"

Le Président informe l'Assemblée

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin exerce des compétences qui sont à la fois stratégiques et structurantes pour le territoire et qui impactent directement ses habitants.

Impulsées par le Projet de Territoire, les missions de la CALL évoluent en profondeur pour permettre de renforcer et de développer l'estime du territoire et son attractivité. La déclinaison opérationnelle de ce projet structurant induit ainsi une réorganisation indispensable des services pour répondre aux enjeux posés.

Dans un contexte d'optimisation des ressources mais aussi de renforcement des services supports, au sein de la direction Coordination et Mutualisation, dans le service « Droit des Sols », l'assistant administratif contribue à renforcer l'équipe. Les missions occupées par l'assistant seront les suivantes :

- Assister les instructeurs chargés des Autorisations Droit des Sols et en apportant une aide pour la gestion, l'enregistrement, le classement des actes d'urbanisme,
- Effectuer le suivi fiscal des dossiers : préparation et transmission des éléments de liaison relatifs à la taxe d'aménagement,
- Seconder les instructeurs dans la gestion de la boite courriel du service commun.

En fonction des compétences de l'agent et de la charge de travail, un élargissement des missions à l'Instruction des certificats d'urbanisme d'information sera possible.

L'agent aura pour mission complémentaire :

- Assurer le secrétariat du service commun Autorisation droit des sols , l'accueil physique et téléphonique,
- Réaliser divers travaux de bureautique : mise en forme de courrier, mailings, prise de messages, rendez-vous …,
- Effectuer le suivi de la facturation aux collectivités,
- Effectuer le suivi administratif du service (statistique, bilan …).

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 062-246200364-20210923-C230921_D60-DE

Les candidats devront disposer des pré -requis suivants :
- Compétences en secrétariat exigées : maîtrise des logiciels de bureautique (Excel, Word, Powerpoint, Outlook),
- Maîtrise d'adaptation sur des logiciels métiers: Oxalis, astre, …,
- Disposer de connaissances en matière d'urbanisme est un atout,
- Grande capacité à s'organiser, prioriser les tâches, suivre une procédure : les missions confiées nécessitent beaucoup de rigueur et de méthode,
- Qualités relationnelles et sens de l'écoute nécessaires à l'accueil physique et téléphonique, capacité à s'adapter à des interlocuteurs variés : habitants, élus, agents de la collectivité …,
- Autonomie,
- Discrétion et confidentialité,
- Sens du travail en équipe et du service public,
- Permis B requis.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire recruté sur la filière C, Administrative, sa rémunération sera calculée en référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, le recours au recrutement d'un agent contractuel disposant des compétences énoncées ci-dessus pourra être appliqué, sur un contrat d'une durée de 3 ans renouvelable.

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de recruter un assistant administratif service commun droit des sols.

Précise que le montant des dépenses sera prélevé au Budget Principal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.